

Bilan des Etats Généraux de la Région PACA :



« Quel Avenir des Services Publics pour nos Territoires ? »

La CGT et ses Organisations ont joué un rôle déterminant tant dans leurs préparations que dans leurs déroulés.

Janvier, Février 2009

Sommaire :

- Edito : **Patrick MINDER, CGT**
- Document Région PACA : « *Retour sur 24 heures de débats citoyens* »
- Interventions prononcées lors du forum de clôture du 16 Février 2009 par :
 - **Anicet LE PORS, Ancien Ministre de la Fonction Publique**
 - **Bernard MOREL, Universitaire, Economiste et Géographe**
 - **Michel FONTAINE, Dirigeant de la Fédération CGT des Finances,**
 - **Richard PEDDITZI, Secrétaire du Comité Régional CGT PACA**
 - **Patrick MINDER** au nom des organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFTC et Solidaires, et du Fond National de Solidarité de Promotion de la Vie Associative.
- Intervention prononcée au nom de l'intersyndicale le 19 Janvier 2009 à Miramas par : **Jacques KUPELIA, CGT**
- Intervention prononcée au nom de l'intersyndicale le 21 Janvier 2009 au Pradet par : **Josiane DRAGONI, FSU**
- Déclaration des Organisations Syndicales CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires et des Associations rassemblées dans le FDSPVA pour : « **Des Services Publics du XXIème Siècle : de qualité, démocratiques, accessibles à tous sur l'ensemble du Territoire !** »
- Tableau de bord des Réformes impactant le territoire
- Vœu du Conseil Régional sur la RGPP et la remise en cause des Services Publics
- Lettre saisine du CESR par le Président VAUZELLE
- Avis du CESR PACA sur la RGPP



UNE AUTORITE CGT RENFORCEE PORTEUSE DE PERSPECTIVES EN PACA

Au cours des mois de janvier et février 2009, les « **Etats Généraux de la région PACA** » en faveur des services publics ont mobilisé plusieurs milliers de Provençaux, d'Alpins et d'Azuréens. Près de 5000 personnes, ont participé physiquement dans les différents forums et 20 000 connections sur le site dédié à ces manifestations ont été comptabilisées.

Sur proposition d'une intersyndicale CGT – FSU – CFDT – CFTC – UNSA – Solidaires et en partenariat avec le mouvement associatif (une soixantaine de grandes fédérations et associations de la région), ces Etats Généraux sur le thème « **quel avenir pour les Services Publics ?** » ont été convoqués à l'initiative du Président de la Région.

Ils se sont déroulés sous la forme de cinq forums départementaux comprenant une entrée thématique (les transports publics à Miramas (13), l'éducation et la formation au Pradet (83), l'emploi et le développement économique à Carros (06), la santé à Monteux (84), les Services Publics et la ruralité à Gap (05)), suivie d'un débat général sur l'enjeu des services publics.

Concluant ce processus, un forum régional à Marseille ouvert par une table ronde de haut niveau sur le devenir des services et des politiques publiques a permis aux six organisations syndicales régionales coorganisatrices de présenter leur propre analyse de ces enjeux. **Au total ce sont presque 24 heures de débats citoyens vécues en région !**

La CGT et ses organisations y ont joué un rôle déterminant tant dans leurs

préparations que dans leurs déroulés. Au-delà des interventions des grands témoins que furent les Secrétaires Généraux des Unions Départementales, lors de chacun de ces forums près d'une quarantaine de prises de parole CGT ont été prononcées et, très majoritairement soutenues par les participants.

Face à la crise économique et sociale et ses conséquences dramatiques en matière de chômage et de pertes de pouvoir d'achat, devant les inquiétudes fortes des populations, ces forums ont permis de mesurer à quel point les politiques publiques appuyées par des services publics de qualité étaient une préoccupation majeure des populations.

A l'opposé de cette attente légitime, Nicolas SARKOZY et son Gouvernement ont engagé **une révision générale des politiques publiques (RGPP) qui au prétexte de rationalisation des moyens impacte le périmètre des missions de l'Etat, le fonctionnement de ses services, le statut de ses agents.**

Ces réformes heurtent aussi directement l'ensemble des territoires confrontés à une fiscalité locale, inadaptée et injuste socialement, à un important désengagement financier de l'état, à l'annonce sans concertation par le Chef de l'Etat de la suppression de la taxe professionnelle qui limite d'autant les marges d'autonomie fiscale des régions et remet en cause l'une des seules contributions fiscales responsabilisant l'entreprise vis-à-vis du territoire. Cette réorganisation de l'état fondée sur le dogme de la réduction massive du nombre de fonctionnaires

s'inscrit dans une véritable régression des services publics et de la fonction publique.

Concomitamment à ces réformes **la mission BALLADUR vient de rendre publique ses vingt propositions pour un « big bang » territorial**. Postulant qu'il faut réduire le « mille feuillets » pour faire des économies et rendre le fonctionnement des collectivités plus lisible pour les citoyens et plus efficaces pour l'action publique, cette transformation du périmètre institutionnel masque en fait d'autres objectifs :

- **Les économies attendues sont en réalité extrêmement minimes** (moins de 0,7 % de la dépense totale consolidée des régions et des départements). **Elles risquent de plus d'être contre productives** lorsque l'on sait que les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France et qu'elles participent ainsi activement au développement économique et à la création d'emplois dans les territoires.
- **Le véritable dessein de ce rapport consiste en fait à affaiblir les champs d'interventions politiques des régions et des départements** avec la suppression de la « clause générale de compétences ».
- **Il tend à fragiliser la démocratie locale avec l'élection de « conseillers territoriaux »** dont certains seraient flétris pour siéger dans les deux assemblées. Cette fusion des exécutifs territoriaux revient à nier les fonctions spécifiques de chacune des collectivités notamment du rôle stratégique des régions qui devraient à l'inverse se voir conférer l'autorité de véritables « chefs de file » sur l'ensemble des compétences qui sont les leurs.

– La mission **BALLADUR** favorise **l'émergence de 11 « supers métropoles »** dont la puissance financière et l'ampleur des compétences seront incommensurablement supérieurs à celles des départements et des régions avec le risque qu'elles se développent sans connexion avec le reste des territoires.

Pour résister à ces offensives et à l'autorité grandissante et inacceptable des Préfets de Région devenus « gouverneurs », il est apparu indispensable d'élargir la mobilisation au-delà des seuls fonctionnaires et de se tourner vers les usagers, le monde associatif, les élus locaux et les citoyens. Tel fut l'objet de ces Etats Généraux.

Quels enseignements tirer de leur succès ?

Le travail réalisé en commun au sein de l'intersyndicale régionale a permis de tisser un cadre unitaire nouveau. Durant cette période, la journée d'actions et de manifestations interprofessionnelles du 29 janvier fut également un élément fédérateur considérable.

Face à cet objet encore mal identifié qu'est la RGPP, il a fallu inventer de nouvelles réponses collectives et construire en PACA les compromis nécessaires pour maintenir le cadre unitaire qui a permis entre autre d'organiser plusieurs actions revendicatives en direction de la Préfecture de Région et un appel commun à la mobilisation des salariés et des citoyens. Mouvement syndical et associatif ont appris à se connaître mutuellement.

Enfin, l'intervention d'une relation inédite entre monde syndical et élus locaux au premier rang desquels ceux de la région, pour difficile et risquée qu'elle soit, a été réellement fructueuse. Chacun a trouvé sa place, a gardé son entière indépendance et sa liberté de parole.

Pour imposer d'autres choix en faveur des services publics, **la démarche initiée à l'occasion de ces Etats Généraux ne constitue que les prémisses de ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre afin de créer les rapports de force utiles.**

- Cela pose la question du syndicalisme rassemblé dans des conditions inédites de la mise en place des règles de la représentativité syndicale.
- Cela renvoie à notre capacité de faire vivre notre démarche syndicale unitaire dans les départements et les localités et les entreprises.
- Cela pose sur le fond la qualité de nos relations syndicales avec les autres composantes de la société dans leur diversité et leur respect.

En d'autres termes, ces Etats Généraux ont fait émerger une volonté forte de résistance, de solidarité et de mobilisation dans notre région, ils ont permis d'élargir le champ des possibles pour l'action syndicale. Une question nous est dorénavant posée :

- comment poursuivre en prenant appui sur ce bougé important dans la société civile, dans le paysage économique et institutionnel de PACA ?

Ce que nous sommes parvenus à faire vivre durant ces Etats Généraux mérite d'être prolongé, diversifié et amplifié sur notre territoire régional et au-delà. Cela nous renvoie à la question des moyens et des forces syndicales, des priorités que les organisations de la CGT en PACA entendent

mettre en œuvre pour être en capacité de transformer nos pratiques pour plus d'efficacité syndicale au service des salariés dans leurs diversités, y compris ceux de plus en plus nombreux non couverts par les conventions collectives.

Une CGT dotée d'organisations professionnelles et territoriales efficaces pour **développer un syndicalisme de luttes, rassembleur et ouvert, capable de travailler sur un diagnostic territorial** nous permettant de mieux décrypter, d'évaluer, d'anticiper les mutations économiques, les évolutions de l'action publique, les transformations des organisations et des territoires.

Une CGT mieux à même en PACA de conjuguer actions revendicatives, force de propositions et de projets dans le cadre d'un « dialogue social territorial » pour lequel des droits syndicaux doivent être conquis afin de dynamiser, de transformer au moment où l'on observe l'épuisement des formes de régulation des négociations collectives construites sur des bases professionnelles au cours des « 30 glorieuses ».

Ces questions avec d'autres seront vraisemblablement au cœur des débats du 49^{ème} Congrès. Avec nos Etats Généraux de PACA, nous avons « expérimenté » grandeur nature et sur une période donnée une pratique syndicale nouvelle avec les salariés, les autres organisations syndicales, le mouvement associatif, les citoyens de notre région, les élus locaux avec qui nous partageons certaines valeurs communes.

Sachons en tirer le maximum d'enseignements collectifs pour notre activité syndicale future !

Patrick MINDER

Quel avenir pour les services publics de nos territoires ?



Tous acteurs de notre région



Les États généraux de la Région

Retour sur 24 heures de débats citoyens

Pourquoi une telle démarche ?

Depuis plus de dix ans, le Conseil régional est attaché à promouvoir le dialogue, la concertation, et l'association des citoyens aux politiques régionales. La situation de crise que nous connaissons aujourd'hui, crise économique mais aussi crise sociale, s'accompagne de la volonté du gouvernement de mettre en place une « révision générale des politiques publiques ». Cette réforme, d'ampleur inégalée, concerne tous les services publics, et se déroule sans qu'aucun débat, ni avec les usagers, ni avec aucune forme de représentation citoyenne, ne soit organisé.

Pourtant, sous couvert de rationalisation et de modernisation, la réforme des services publics constitue un véritable « déménagement des territoires » : nouvelle carte judiciaire, nouvelle carte hospitalière, réforme des lycées, remise en cause du statut et de la présence de La Poste sur le territoire, réduction du nombre des agences locales pour l'emploi... l'approche comptable semble être la ligne directrice principale de ces réformes, impulsées « d'en haut ». La méthode est toujours la même : absence de débat, mépris pour les principaux acteurs, calendrier précipité.

C'est bien la solidarité sociale et territoriale de notre région qui est menacée. Quel en sera l'impact pour les usagers-citoyens des services publics locaux ? Comment mesurer ses conséquences, à la fois en termes d'emplois directs et indirects, ainsi qu'en termes d'attractivité économique des territoires ?

Face à cela, la Région fait un autre choix, celui d'organiser la résistance et de placer nos concitoyens au cœur du débat et, au-delà, au cœur de l'action en organisant les États généraux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec pour question centrale « quel avenir des services publics pour nos territoires ? ».

Organisés en partenariat avec le monde syndical réuni en intersyndicale et le mouvement associatif, ces forums ont permis l'expression de représentants des syndicats, des associations, des collectivités, des experts, des citoyens sur leurs attentes en matière de services publics et sur leurs craintes devant les mutations conduites par le gouvernement.

Ainsi, 6 forums se sont déroulés entre le 19 janvier et le 16 février. Ils ont permis d'aborder les transports publics, l'éducation et la formation, l'emploi et le développement économique, la santé et la solidarité, la place des services publics en milieu rural et de montagne.

Répondant à une forte attente d'écoute et d'expression citoyenne, ces forums ont réuni près de 4 000 citoyens dans les départements, auxquels s'est ajoutée la participation active des internautes ayant apporté leur contribution au débat sur le site « acteurdemarégion.fr »

Le document qui vous est proposé ne saurait traduire l'intégralité et toute la richesse des débats qui se sont tenus au fil des soirées. Il a pour objet de faire partager aux lecteurs les éléments clés de chaque forum illustrés par quelques paroles d'acteurs, qu'ils soient élus, syndicalistes, associatifs ou simplement citoyens.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Quel avenir pour le service public des transports ?

Les transports publics tiennent une place essentielle dans le fonctionnement des territoires. Ils conditionnent la vie quotidienne de nombreux habitants, structurent le développement des territoires et l'activité économique.

En quelques années, les collectivités sont devenues les acteurs clefs des transports publics (TER, LER, métro, tramway, transports départementaux, aéroports, ports) avec le désengagement progressif de l'État : baisse du niveau des contributions aux infrastructures de transport collectif depuis 2003 (métro, tram, bus, voies ferrées), appel aux financements des collectivités locales pour le maintien à niveau des infrastructures ferroviaires nationales, portuaires et aéroportuaires.

« *Quel avenir réserve-t-on au port de Marseille désormais Grand Port Maritime ? et comment développer les liaisons maritimes permettant de répondre aux besoins de notre économie mondialisée ?* » s'interroge un professionnel du Port.

Bien que la thématique proposée ne soit pas directement liée à la Révision Générale des Politiques Publiques, elle s'inscrit dans un contexte de retrait progressif de l'État de ces problématiques et touche directement les citoyens dans leur vie quotidienne. Ces questions sont d'autant plus au cœur du débat en ces temps de crise économique de hausse des prix de l'énergie et de forte sensibilité aux problèmes environnementaux.

Une question ressort des témoignages : le service public doit-il être **rentable** ? Elle renvoie directement à la notion du modèle de référence des services publics, « *en partageons nous la même conception ?* » se demande un représentant des usagers !

La diversité des interventions mais aussi la gravité des intervenants ont marqué ce premier forum dont il peut être tiré **quelques témoignages**.

- Le Transport : un moyen de lutte contre les inégalités sociale, environnementale et territoriale**

Parmi les témoignages les plus marquants, figure celui d'une **mère de famille** : « *l'offre de transport constitue un véritable enjeu dans la réussite scolaire et professionnelle des jeunes...les projets de réforme accentuent les inégalités entre les élèves ... Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité chez les jeunes de moins de 25 ans. Les transports constituent donc un véritable enjeu pour garder nos jeunes en vie. En outre, le coût élevé des transports pose problème de même que le temps passé dans les transports. Le mercredi après-midi, dédié aux activités extrascolaires est pris pour exemple dans des zones périurbaines où l'offre ne répond pas à la demande d'où l'idée d'une carte de transport unique qui serait vécue comme une proposition forte de la part des Autorités Organisatrices de Transports* »

Le service public de transports est indispensable à l'équité sociale et territoriale. Les difficultés d'accessibilité physique, (personnes âgées et handicapées, mères de famille avec poussette) ou les difficultés financières pour les plus démunis sont tout aussi lourdes. Cela étant, les initiatives relatives aux modes de transport doux « marchons vers l'école » ou « vélo-bus » ont été saluées.

Malgré les efforts des Autorités organisatrices de Transports pour favoriser l'inter modalité (pôle d'échanges, billettique, harmonisation des services, tarification cadencement des navettes...) des efforts sont demandés en termes de communication sur les horaires. Les usagers restent en attente de plus de transparence et de coordination entre ces autorités. Certains en appellent à la création d'un syndicat mixte des transports.

« *Depuis 2003, plus d'un million de camions circulent, on assiste à une dégradation des conditions de travail des agents, des milliers d'emplois ont été sacrifiés. On est passé de 50 à 40 millions de tonnes kilométriques et le déficit a été multiplié par 2 plus 1 millier d'emplois sacrifiés. On est en train de créer les conditions pour affaiblir la SNCF et ouvrir ce secteur essentiel à la concurrence. Une pétition pour le sauvetage de la gare de triage de Miramas par laquelle transitent 60 % de matières dangereuses est lancée* » nous rappelle un cheminot.



- **Le rapport entre État et collectivités dans le financement des investissements publics**

Les syndicalistes ont formulé de nombreuses questions : pourquoi les Régions interviennent-elles dans le financement d'infrastructures nationales ? (75 % de l'investissement national est réalisé par les collectivités) Comment encourager RFF à intégrer une dimension « sociale » dans ses projets alors que la loi leur impose un choix fondé sur la rentabilité économique. « *L'État continue de solliciter les collectivités pour des investissements sur des réseaux nationaux. L'État garde des responsabilités mais n'a pas les moyens de les assumer* » regrette un syndicaliste

Quel avenir pour le service public de l'éducation et de la formation ?

Aujourd'hui, les réformes gouvernementales engagées sur le baccalauréat professionnel, la formation professionnelle, les lycées et la carte scolaire, affectent l'équilibre du système éducatif et des voies de formation.

- **La réforme du service public de l'éducation doit retrouver le sens commun !**

Ces réformes affaiblissent le service public de l'éducation en créant de plus en plus de ghettos (suppression de la carte scolaire), creusant les inégalités, supprimant des postes de fonctionnaires quitte à les remplacer par des vacataires ou contractuels précarisés, là où l'Éducation Nationale a pour mission première de favoriser l'égalité des chances, et donc l'élévation sociale des personnes. Aussi un enseignant s'est-il exclamé : « *Nous ne sommes pas contre la réforme par habitude, mais contre une réforme faite contre le sens commun !* »

L'objectif comptable d'économie de ces réformes est remis en cause par un enseignant : « *On nous dit que les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale sont dues à la démographie et qu'il y aurait moins d'élèves. Mais dans l'académie de Nice, qui est déjà la dernière pour le taux d'encadrement des élèves des lycées, la démographie remonte !* »

Un autre témoignage illustre le malaise de toute une profession : « *Je vis entouré d'enseignants, et je peux certifier qu'ils n'ont pas la vie facile. Ils sont coincés entre des directives pédagogiques parfois totalement farfelues et des enfants, ados, parents, qui semblent débarquer directement de la planète Mars quant aux acquis familiaux et culturels de base. Il y a donc une coupure totale en trois blocs, entre les intellos qui font les programmes, ceux chargés de les appliquer, et ceux qui les reçoivent.* »

Cette obligation de formation, l'État ne la remplit pas : la formation professionnelle continue, dont le coût est assumé par les Régions, est dévoyée car elle vient trop souvent répondre aux besoins de formation initiale différée dont les jeunes sortis du système scolaire sans qualification ont été privés. Ce sont aujourd'hui les deux tiers des formations qui tentent de répondre à ce défi d'accès à un premier niveau de qualification pour tous. Il est clair que la Région ne peut et ne veut pallier davantage les désengagements de l'État en matière d'éducation.

Ce n'est pas seulement une approche comptable de la formation qui se met en place, mais une approche marchande : la concurrence introduite entre les organismes de formation ne conduit pas à retenir ceux qui présenteraient la meilleure offre pédagogique, mais ceux qui sélectionnent leur public en fonction de leurs capacités d'adaptation au marché du travail, abandonnant ainsi tous ceux dont la situation personnelle ou sociale exigerait un accompagnement parfois long. La voie empruntée par le gouvernement vise ainsi à valoriser les formations courtes, adaptées au poste de travail, au geste professionnel, et fragilise d'autant plus les personnes déjà mal insérées dans un marché du travail de plus en plus flexible. « *Éducation, formation et emploi : la relation entre les trois domaines est introuvable dans l'ensemble des politiques publiques engagées ou mal engagées. Si l'orientation globale est dictée par des mesures ou des réformes inspirées de la logique du marché, c'est bien en cohérence avec la conception génératrice des crises, qui est celle du libéralisme et du désengagement de l'État. Ce n'est pas étonnant si en France, la réforme est synonyme de régression.* »

- **Pour un dispositif de formation garant de la sécurisation des parcours professionnels**

Face à ces formations « opportunistes », le service public régional de formation s'inscrit dans une ambition de continuité, de gratuité des formations, et dans l'accompagnement des personnes vers



une qualification et un diplôme, meilleurs garants de l'accès à l'emploi et de parcours professionnels sans rupture.

Le contexte de crise économique et sociale fait de la formation professionnelle la panacée. Mais la nouvelle politique affichée par les institutions en charge de la formation des demandeurs d'emploi nuit fortement aux partenariats que la collectivité devait porter avec eux. Ainsi, il n'est pas évident que Pôle Emploi maintient son effort de formation continue pour les demandeurs d'emploi, dans une période où l'on peut s'attendre à une demande forte de reclassement ou reconversion. Dans le même temps les raisons profondes de la réforme et des objectifs poursuivis sont loin d'être appropriés par les professionnels. C'est ce qu'a exprimé cette psychologue à l'AFPA : « *Je fais partie des personnels transférés à Pôle Emploi : je ne sais pas pour quoi faire, pour quelle mission.* »

Le désengagement de l'Assedic sur l'Allocation de Fin de Formation (16 millions d'euros) laisse à la Région la charge des publics entrés en formation mais dont les droits Assedic sont épuisés. Or, sans revenu de remplacement, il est impossible pour les personnes de reprendre une formation. Cela sera donc un frein important à la promotion sociale et à la reconversion de certaines personnes touchées par le chômage.

Au travers de son Plan Régional de Développement de Formation, la Région va expérimenter de nouveaux dispositifs de sécurisation des parcours professionnels, à l'échelle régionale, afin de répondre à l'urgence de la situation de certains secteurs économiques gravement affectés par cette crise.

Quel avenir pour le service public de l'emploi et du développement économique

• La crise, un péril pour les entreprises et l'emploi...

La crise met en péril nombre d'entreprises, entraînant une baisse de l'activité et une hausse du chômage. L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique devient d'autant plus incontournable qu'elle s'appuie sur la connaissance des besoins des territoires et de leurs acteurs. Mais cette aide n'est pas sans contrepartie : elle est conditionnée au maintien de l'emploi, au développement d'activités durables et socialement responsables. « *Parler d'économie, c'est parler emploi. Nous le comprenons parfaitement. Pour autant, sommes-nous favorables aux entreprises qui délocalisent et dont les actionnaires déplacent les capitaux du jour au lendemain ? Certes NON* » nous rappelle un intervenant. Le développement économique de la région s'appuie sur un ensemble de petites et moyennes entreprises, souvent innovantes, mais dont la taille les fragilise d'autant plus qu'elles ne sont pas toutes constituées en réseaux favorisant les échanges et la compétitivité.

La montée du chômage en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est avérée, il en est de même pour la précarité et la pauvreté : les chiffres sont inquiétants, qui laissent présager une année 2009 particulièrement destructrice d'emplois. La prise en charge et l'accompagnement des demandeurs d'emploi est donc au centre des préoccupations de tous. Or, le service public de l'emploi est engagé dans une restructuration profonde qui met à mal le réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi, sans pour autant garantir une meilleure prise en charge des chômeurs.

La crise menace l'avenir des jeunes et met à mal la cohésion sociale et la solidarité. Elle doit réinterroger les principes de notre solidarité commune notamment fiscale comme s'indigne cette fonctionnaire : « *Je suis inspectrice des impôts. On a parlé du bouclier fiscal, un exemple de ce que cela représente : sur 2 M€ remboursés par mon service l'an dernier, 1,8 M€ l'ont été pour une seule personne. Dans le même temps, l'Etat a demandé à des personnes qui n'y avaient plus droit le remboursement de la prime pour l'emploi ... avec des intérêts de retard ! L'égalité des citoyens devant l'impôt est totalement bafouée.* »

• La crise, une opportunité de transformation sociale ?

Mais la crise pourrait aussi être l'occasion d'une véritable transformation sociale. Si la priorité doit être donnée au maintien de l'emploi dans la région, c'est en évitant que les salariés précaires, en intérim ou en CDD, soient systématiquement les premiers à faire les frais de la baisse d'activité. Dans toute entreprise, c'est en investissant dans la formation professionnelle et dans le développement des compétences que la performance peut être assurée.



Transformation sociale aussi, parce que la création d'activité et d'emploi reste possible à condition de considérer que l'innovation n'est pas seulement technologique, mais aussi sociale. Ce sont les principes mêmes de l'économie sociale et solidaire, en pleine expansion dans notre région. « *Face à l'ensemble de ces réformes gouvernementales mises en œuvre au seul service d'une économie génératrice de dégâts sociaux et écologiques, il existe des solutions concrètes, à travers des pratiques de l'économie sociale et solidaire, permettant d'instaurer plus de justice sociale et environnementale sur les marchés.* » nous rappelle un élu régional.

Ce modèle fonctionne au service des salariés des entreprises et non des actionnaires, se base sur la redistribution des richesses et sur la solidarité, le développement durable et la responsabilité sociale. Le moyen en est la démocratie participative érigée en principe de gouvernance : une gestion tripartite, salariés, usagers, financeurs. Face aux tentations d'externalisation ou de délocalisation de certaines entreprises, le tissu associatif régional représente un formidable vivier pour des emplois durables et solidaires.

Quel avenir pour le service public de la santé et de la solidarité ?

La santé et la solidarité sont au cœur de notre système de soins et d'assurance maladie. Il garantit à nos concitoyens un niveau satisfaisant de protection de leur santé, la prise en charge collective et solidaire de leurs dépenses de soins. Il est, de tous les services publics, le plus présent dans notre quotidien et celui qui met en jeu les valeurs les plus fondamentales de notre société.

• La logique comptable à l'œuvre dans le domaine de la santé

Le système de santé et de solidarité fait aujourd'hui l'objet d'un bouleversement complet. Une étude récente indique qu'entre 1995 et 2005, 26 % des établissements hospitaliers ont disparu à la suite de recomposition. Ce qu'on présente comme une volonté de modernisation n'est en fait que logique comptable qui se traduit par une diminution systématique de l'offre de soins.

Le déficit organisé des hôpitaux publics (la tarification à l'acte) conduit le gouvernement à ne proposer que des réductions de coûts et des suppressions de postes. Le projet de loi « Hôpital, santé, patients, territoires » vu par certains comme une véritable « machine de guerre » organise désormais l'offre de soins sur les territoires indifféremment entre hôpital public et clinique privée, sans tenir compte de la différence de coût que la prise en charge représente pour les usagers, en raison des dépassements d'honoraires pratiqués dans les cliniques. Le coût du secteur privé et du secteur public sont soumis en comparaison, alors même que le mode de calcul est différent.

• Un accès aux soins de plus en plus inégal

Que devient le principe de l'égal accès à la santé publique ? Les interpellations et les inquiétudes des professionnels, des syndicalistes et des usagers se succèdent :

« *Comment peut-on soigner quelqu'un si on spécialise chaque hôpital ? Il faudra faire 30 km après avoir fait une crise cardiaque ? Et quand on habite en pleine campagne, c'est déjà difficile de se faire soigner, demain, ça sera pire encore !* »

« *Suppression des services sanitaires de proximité, remise en cause de notre système de santé, réforme de l'hôpital... J'ai l'impression que l'État nous prépare des changements qui, une fois de plus, ne vont pas dans le sens des patients !* »

« *J'habite dans les Hautes-Alpes actuellement, si mon hôpital se centralise à Gap, j'aurai plus d'une heure avant d'y arriver ! Je me demande si je vais pouvoir rester dans mon village de montagne.* »

L'opposition entre « responsabilité collective » et « responsabilité individuelle » compromet la notion même de solidarité nationale et de mutualisation des coûts de la santé : avec la définition d'un « panier de soins » minimal pris en charge par la collectivité, on donne aux assurances privées la possibilité de proposer aux plus riches des systèmes de remboursements complémentaires. Mais au-delà, c'est bien cette notion de responsabilité de chaque individu sur son état de santé qui est dangereuse : soignera-t-on demain le cancer du poumon d'un fumeur ? quelle prise en charge des pathologies rares par définition non rentables ? comment aborde-t-on la question de la vieillesse qui appelle à des soins spécifiques de plus en plus significatifs dans notre société ?



La désertification sanitaire des territoires est programmée dans la nouvelle gouvernance qui se profile : les petits établissements de proximité disparaissent au profit de mégastuctures hospitalières issues de la fusion public/privé.

Concentration de l'offre autour de quelques opérateurs, mépris affiché pour les associations de terrain du secteur sanitaire et médico-social, tout juste considérées comme prestataires de service, standardisation des réponses apportées à la population... la méthode est toujours la même, elle est celle choisie par le gouvernement pour l'ensemble des réformes des services publics. C'est ainsi qu'un représentant d'association nous rappelle que « *le modèle social proposé en 1945 par le Conseil National de la Résistance est aujourd'hui ouvertement remis en cause. Le système de sécurité sociale et la création d'un grand service public ont pourtant été à cette époque un levier de développement économique et de progrès social.* »

« *Comment ne pas voir, dans la sur-médiatisation des drames qui se sont récemment déroulés dans quelques hôpitaux, un conditionnement de l'opinion publique à la nécessité d'une « reprise en main » de l'hôpital public et de ses personnels ?* » s'interroge enfin le Président de la Région.

Quel avenir pour les services publics en milieu rural et de montagne ?

Fermetures de services hospitaliers, disparitions de bureaux de Poste, suppressions de tribunaux et de trésoreries, fermetures de classes, réorganisation préfectorale, déclassement de sous-préfectures, suppressions envisagée des Pays... telles sont les préoccupations évoquées lors de ces états généraux de Gap.

Dans un contexte de crise et au moment où nous avons besoin de plus de solidarité, « *l'État se dissout !* » s'exclame un élu régional, dans un mouvement de réformes qui s'entrechoquent pour former un véritable « déménagement des territoires ».

Réalisées sans concertation avec les acteurs locaux, ces réformes fragilisent les territoires ruraux et montagnards déjà particulièrement touchés par le manque de proximité des services publics, ceux là même alors que ces départements alpins voient leur population augmenter fortement. Elles privent ainsi les populations rurales et alpines d'un égal accès à une offre étendue de services publics de proximité dans un délai raisonnable.

« *Un service public rural, c'est un service public vital* » souligne un syndicaliste.

• Un sentiment d'abandon

Les interventions ont fait remonter un sentiment partagé de délaissement : pour l'État, ces territoires seraient-ils des laissés pour compte ?

Ce constat est particulièrement vif en matière sanitaire : la fusion des hôpitaux de Gap et Sisteron décidée en 2005 ne permettra pas d'éviter semble-t-il, en 2009, la suppression de certains services, comme par exemple celui de la chirurgie à Sisteron. S'amorce ainsi un engrenage qui conduit au démantèlement de services publics structurants et vitaux pour la vie quotidienne et le développement de ces territoires.

Même sentiment d'abandon à l'évocation des services postaux par les élus des communes rurales et de montagne qui sont également frappés par ces fermetures : remplacement des bureaux de poste par des agences postales puis suppression pure et simple, tout cela au nom d'une approche purement comptable, comme au Revest-des-Brousses.

À terme, la poursuite de ce processus conduit à une véritable désertification de certains territoires : « *Si on laisse faire, il n'y aura bientôt plus qu'une école dans le Queyras* » dixit un conseiller municipal d'Abriès.

Cela renforce les menaces qui pèsent sur l'attractivité de ces territoires en matière de développement économique. Dans ces conditions, comment continuer à attirer des populations et des entreprises ?

« *Sans maillage efficace des services publics, quelle entreprise voudra s'implanter dans nos départements ?* » souligne un syndicaliste



- **La RGPP : d'une efficacité supposée à une inefficacité constatée**

Si la RGPP se fixe comme ambition d'améliorer l'efficacité générale des politiques publiques, les acteurs s'inquiètent davantage d'une « régression générale des politiques publiques » et de la démocratie.

Telle que mise en œuvre, sans concertation avec les habitants et les élus, la RGPP se traduit par une concentration « pour un meilleur rendement tout en gardant le cloisonnement existant ». Ainsi, les élus ont-ils le sentiment que l'État ne respecte plus la loi Montagne qui impose pourtant une adaptation de l'offre de services publics, notamment au travers de son article 8 qui précise que « *les dispositions de portée générale sont adaptées, en tant que de besoin, à la spécificité de la montagne. Les dispositions relatives au développement économique, social et culturel et à la protection de la montagne sont en outre adaptées à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif.* »

Par ailleurs, cette rationalisation des moyens exclut de facto toute réflexion d'ensemble sur les coûts économiques, sociaux et environnementaux qu'implique l'accès au service public de tous en milieu rural. Paradoxalement, cette approche parcellaire peut se traduire in fine par des coûts supplémentaires. Un exemple, celui de la fermeture du service de radiothérapie de Gap, qui obligera désormais les usagers à effectuer en ambulance de longs trajets vers Marseille ou vers Grenoble pour être soignés.

- **Pour un service public de qualité, remettre l'usager et les territoires au cœur des Services Publics**

A l'issue de ce débat, une revendication forte émerge : « *il ne faut pas seulement maintenir les services publics, il faut les développer* »

Pour cela, plusieurs principes peuvent guider l'action de la puissance publique. Un consensus se dégage autour de la nécessité de redonner la parole aux usagers, afin de prendre réellement en compte les besoins des populations par une démarche participative, condition nécessaire d'une réforme réussie. Cela implique de coller au plus près des échelles de vie des populations et de faire le pari d'une évaluation démocratique. « *Il faut remettre dans les territoires de la solidarité et de la démocratie* » souligne un militant associatif.

Enfin, toute réflexion sur la qualité des services publics exige aussi de s'interroger sur les modalités de leur financement, ce qui impose de réhabiliter l'impôt dans toutes ses composantes.

En guise de conclusion... provisoire !

Au-delà des inquiétudes et des souffrances exprimées, ce qui traverse ces forums c'est une incompréhension sur les motivations des réformes engagées et le sentiment d'une déconstruction pan par pan de ce qui fonde le modèle républicain français, sa spécificité et son rôle majeur de protection face à la crise mondiale que nous traversons.

Pour autant chacun s'accorde sur la nécessité de faire évoluer ces services publics avec les nouveaux enjeux sociétaux comme le rappelle ce syndicaliste « *Discuter de la qualité des services publics et les réformer dans un esprit de sobriété et d'efficacité, ce n'est pas, comme on le fait aujourd'hui, tout mettre en œuvre pour qu'ils dysfonctionnent.* »

Ce qui ressort encore c'est révolte et colère au regard de la méthode employée qui cumule précipitation, approche comptable sans évaluation des conséquences humaines, économiques et sociales, sans respect des professionnels et des usagers, sans dialogue social. *Le slogan que j'ai envie aujourd'hui encore de scander reste celui-ci : "le mépris ça suffit" !*

Le sentiment général est que l'enjeu majeur de ces réformes réside dans la volonté implicite d'imposer à la société française un modèle fondé sur des valeurs marchandes en lieu et place de la solidarité qui a permis le développement de notre pays. « *Les services publics sont en danger parce qu'ils sont considérés comme n'importe quel produit marchand devant être mis en concurrence.* » s'inquiète un élu local.

En résumé, ces États généraux ont permis de rappeler l'attachement profond des citoyens aux valeurs fondamentales de la république que les services publics français incarnent encore aujourd'hui.



États généraux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Quel avenir pour les services publics de nos territoires ?
Intervention et conclusion par Anicet LE PORS
Ancien Ministre de la Fonction Publique

Dans son ouvrage *Projet pour la paix perpétuelle*, écrit en 1795, Emmanuel Kant évoque « Le droit qui revient à tout être humain de se proposer comme membre d'une société en vertu du droit à la commune possession de la surface de la terre ». Il établit par là l'étroite liaison existant entre le droit à la possession indivise de la terre par l'ensemble du genre humain et l'affirmation individuelle de la citoyenneté, aujourd'hui essentiellement définie sur une base nationale, mais dont les dimensions universelles s'affirment à notre époque dans le processus de mondialisation qui n'est pas seulement celle du capital.

J'ai choisi ce point de départ quelque peu philosophique car il me semble désigner le service public comme lieu privilégié des dialectiques de notre temps entre : intérêts particuliers et intérêt général, individu et société, propriété privée et propriété publique, usager et fonctionnaire. C'est à ce niveau, me semble-t-il, qu'il faut situer notre réflexion sur l'actualité du service public, son rôle dans la crise de système, sa vocation à l'universalité que j'ai formulée lors de la journée du 6 mai 2008, ici même à Marseille : « Le XXI^e siècle peut et doit être l' “âge d'or” du service public, et la France en raison de son histoire et de son expérience peut y contribuer de manière éminente ». Nous sommes par ailleurs dans la perspective proche des élections pour le renouvellement du Parlement européen, où ne manquera pas d'être évoquée la question des services publics.

Les services publics dans la mondialisation

Il n'est guère besoin d'insister sur la mondialisation du capital, à l'origine de graves déséquilibres et de monstrueux gaspillages s'exprimant aujourd'hui dans une crise financière sans précédent, révélant aussi une immoralité stupéfiante dans la conduite des sociétés. On en retiendra néanmoins que ce cataclysme a conduit pour la première fois avec cette ampleur à parler de crise de système, à réunir en urgence les plus puissants de la terre pour mettre en place des politiques anti-crise plus ou moins coordonnées, à engager des crédits publics à des niveaux inconnus jusque-là, voire à envisager ou même à réaliser des nationalisations, à reconSIDérer les réglementations internationales du commerce, des transferts financiers, etc. Cette masse d'interventions publiques a pour but, n'en doutons pas, d'assurer la survie d'un système en crise. Ce n'est pas un phénomène nouveau, je l'avais analysé il y a une trentaine d'années dans un livre intitulé *Les béquilles du capital*. Mais cette crise est aussi la matérialisation de l'échec d'un modèle, celui du système capitaliste, et c'est aussi en même temps l'appel à l'émergence d'un autre modèle de développement et de progrès.

Si la mondialisation est apparue essentiellement jusqu'ici comme celle du capital, elle s'est également traduite par la montée au niveau mondial d'une exigence de valeurs dont, entre autres manifestations, la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a été récemment l'occasion. Certes, comme l'analyse le philosophe Marcel Gauchet, l'idéologie des droits de l'homme a prospéré dans l'espace laissé libre par l'effondrement des grandes idéologies messianiques, les droits de l'homme constituent un ensemble limité et insuffisamment cohérent pour donner lieu à des règles de droit rigoureuses, ils fonctionnent sur le registre de la révolte et de la médiatisation, ils sont

insuffisants pour porter des projets de société et ils peuvent même, selon l'avis du philosophe, jouer dans la sphère sociale, le rôle de régulateur que prétend jouer le marché dans la sphère économique. Il n'en reste pas moins qu'ils portent aussi l'exigence de normes juridiques, voire de juridictions, reconnues au niveau mondial pour faire respecter des valeurs à vocation universelle.

Ces considérations très générales ne sont pas séparables des processus de «mise en commun» que l'on observe dans de nombreux domaines et qui caractérisent notre époque. Je veux parler bien sûr de la nécessaire protection de l'écosystème mondial. Mais aussi de la mondialisation de nombreux domaines de l'activité humaine : les télécommunications, le contrôle aérien, la météorologie. Les progrès scientifiques ne se conçoivent plus sans l'échange international des connaissances et des avancées. La culture se nourrit de l'infinie diversité des traditions et des créations mondiales. Les mœurs évoluent par comparaison, échanges, interrogations nouvelles. Au-delà des manifestations du développement inégal, des frontières existantes, la mobilité tend à devenir un droit au sens qu'envisageait Emmanuel Kant qui ajoutait dans le paragraphe précité, que « La Terre étant une sphère, ne permet pas aux hommes de se disperser à l'infini, mais les constraint, malgré tout, à supporter leur propre coexistence, personne, à l'origine, n'ayant plus qu'un autre le droit de se trouver en un endroit quelconque de la Terre », d'où, selon lui, le devoir d'hospitalité, et pour nous sans doute une nouvelle manière de considérer les flux migratoires.

Les conséquences de ce nouveau contexte sont considérables. Pour la question qui nous occupe, elles sont particulièrement importantes. Elles conduisent à donner une traduction juridique et institutionnelle à ce que nous désignons par les expressions telles que « mises en commun », « valeurs universelles », « patrimoine commun de l'humanité », « biens à destination universelle » selon Vatican II, ou encore avec Edgar Morin « Terre-Patrie », ou le « Tout-Monde » des écrivains Patrick Chamoiseau et Édouard Glissant, etc. Je m'en tiendrai aux conséquences que nous pouvons envisager dans deux domaines qui nous sont familiers en France et en rapport direct avec notre sujet : le secteur public et le service public.

La conscience émergente d'un intérêt général du genre humain pose nécessairement la question de la base matérielle, de la propriété publique, peut-être plus exactement de l'appropriation sociale nécessaire pour traduire la destination universelle de certains biens, des biens publics. Je pense évidemment d'abord au traitement de l'eau dont il est évident aujourd'hui qu'il doit être mis au service de toutes les populations de la terre, où qu'elles se situent. Mais pourquoi ce qui est vrai et assez généralement admis pour ce qui concerne la ressource eau ne le serait pas pour bien d'autres ressources du sol et du sous-sol. Est-il admissible, à notre époque, que les gisements pétroliers ou d'uranium, par exemple, soient appropriés par les seuls possesseurs de la surface du sol sur lesquels s'exerce une souveraineté que seuls les mouvements contingents de l'histoire ont déterminée ? Le raisonnement vaut à fortiori pour nombre de services tels que ceux qui ont été évoqués précédemment. Il nous faut donc réfléchir et proposer des appropriations mondiales ou internationales correspondant à ces nécessités de notre temps.

La nécessité d'une propriété publique étendue au niveau mondial va de pair avec celle qui doit conduire à définir des services publics à ce niveau. On n'imagine pas que le contrôle aérien puisse être abandonné aux règles du marché ; que les compagnies aériennes privées pourraient s'en remettre à la « main invisible » ou à la « concurrence libre et non faussée » pour déterminer les niveaux de vol ou les couloirs de circulation. De plus en plus de services publics seront nécessaires dans l'avenir et c'est dans le cadre de cette hypothèse que nous

devons placer nos réflexions et nos propositions. Des services publics industriels et commerciaux correspondant à la gestion des biens reconnus comme biens communs : l'eau, certaines productions agricoles et alimentaires, des ressources énergétiques. Des services administratifs relatifs à la production de services techniques : les télécommunications, certains transports, l'activité météorologique et spatiale, de nombreux domaines de la recherche scientifique, des services d'assistance médicale. Des services essentiellement administratifs organisant la coopération des pouvoirs publics nationaux et internationaux dans de multiples domaines : la sûreté sous de multiples aspects (la lutte contre les trafics de drogues, les agissements mafieux, les actions terroristes, la répression des crimes de droit commun), la recherche d'économies d'échelle, la suppression des doubles emplois, la réglementation des différentes formes de coopération dans toutes les catégories administratives.

Ce sont toutes ces réflexions qui me permettent de parler du XXI^e siècle comme « l'âge d'or » potentiel du service public au niveau mondial, ce qui ne constitue en rien une négation des niveaux national et continental, en l'espèce pour ce qui nous concerne, européen.

Les services publics dans la construction européenne

C'est le conflit entre la conception française de l'intérêt général et du service public, d'une part, et les principaux objectifs de la construction européenne, d'autre part, qui alimente aujourd'hui ce que l'on peut appeler une crise du service public ou du service d'intérêt économique général (SIEG), selon la terminologie communautaire courante. Alors que la conception française du service public s'est traditionnellement référée à trois principes, égalité, continuité et adaptabilité, une autre logique lui est opposée, de nature essentiellement économique et financière, l'option d'une « économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée » dont les critères sont essentiellement monétaires : taux d'inflation et fluctuations monétaires, déficit des finances publiques, taux d'intérêt à long terme.

La traduction juridique de cette démarche avait conduit à une marginalisation des mentions relatives à l'intérêt général ou au service public dans le traité instituant la Communauté européenne. De fait, le service public n'est expressément mentionné qu'à l'article 93 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui s'est substitué au précédent dans le traité de Lisbonne, au sujet d'aides relatives au « remboursement de servitudes inhérentes à la notion de service public » dans le domaine des transports. Les quelques articles qui font référence à la notion, sous des vocables divers, traduisent son caractère d'exception. Ainsi, l'article 106, relatif aux entreprises chargées de la gestion de « services d'intérêt économique général », les assujettit aux règles de la concurrence en ne formulant qu'une réserve de portée limitée, « dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie ». Il donne mandat à la Commission de veiller au respect des règles de concurrence, en adressant « les directives ou décisions appropriées aux États membres ». L'objectif de « renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale » figure, par ailleurs, à l'article 174.

On peut toutefois noter, au cours des dernières années, une certaine prise de conscience favorable à la notion de service d'intérêt général, traduite notamment par des arrêts de la Cour de justice des communautés européennes. L'arrêt *Corbeau* du 19 mai 1993 décide qu'un opérateur, distinct de l'opérateur du service d'intérêt général, peut offrir des services spécifiques dissociables du service d'intérêt général de distribution du courrier, mais seulement « dans la mesure où ces services ne mettent pas en cause l'équilibre économique du service d'intérêt général ». L'arrêt *Commune d'Almelo* du 27 avril 1994, prévoit qu'une

entreprise régionale de distribution d'énergie électrique peut passer une clause d'achat exclusif « dans la mesure où cette restriction à la concurrence est nécessaire pour permettre à cette entreprise d'assurer sa mission d'intérêt général ». Un arrêt intervenu sur une action en manquement, *Commission des Communautés européennes c. République française*, du 23 octobre 1997, a admis l'existence de droits exclusifs d'importation et d'exportation de EDF et de GDF, en considérant qu'ils n'étaient pas contraires aux échanges intracommunautaires d'électricité et de gaz. Enfin, la Cour de justice des communautés européennes a admis que les aides accordées en compensation d'obligations de service public et dont le montant ne dépasse pas ce qui est nécessaire à l'exécution des missions de service public ne sont pas interdites (CJCE, *Altmark*, 24 juillet 2003).

Cela dit, c'est une conception restrictive du service d'intérêt général qui continue de prévaloir au sein de l'Union européenne, comme en témoigne la réforme structurelle des services de télécommunications, qui a fait éclater ce service public en trois catégories : le service universel (le téléphone de poste fixe à poste fixe, la publication de l'annuaire), les missions d'intérêt général (relatives aux fonctions de sécurité de l'État, armée, gendarmerie) et les services obligatoires imposant l'existence d'une offre de nouveaux services sur l'ensemble du territoire, mais sous la contrainte de l'équilibre financier, ce qui ôte toute garantie que le principe d'égalité soit effectivement respecté.

Il y a cependant dans les traités eux-mêmes des points d'appuis pour argumenter en faveur de services publics européens. Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne constitutif avec le traité sur l'Union européenne du traité de Lisbonne, associe dans son article 14, valeurs communes et services d'intérêt économique général dans les termes suivants : « Sans préjudice de l'article 4 du traité sur l'Union européenne et des articles 93, 106 et 107 du présent traité, et eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt économique général parmi les valeurs communes de l'Union ainsi qu'au rôle qu'ils jouent dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union, l'Union et ses États membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application des traités, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions. »

Par ailleurs, je veux rappeler les termes de l'articles 345 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne auxquels il est fait trop peu référence à mon goût : « Les traités ne préjugent en rien le régime de la propriété dans les états membres. » C'est là la reconnaissance explicite de la réalité de la propriété publique et, partant, de son extension possible, y compris dans le contexte actuel.

Il est donc possible de faire progresser les notions de service public et de secteur public au sein de l'Union européenne. Il reste que la conception dominante au sein de cette Union est bien éloignée de ce que nous pourrions souhaiter et que je pense que cela a joué un grand rôle dans le rejet par la France, par référendum du 29 mai 2005, du traité constitutionnel européen. En dernier lieu, La Commission européenne a refusé d'établir une directive cadre sur les services publics au moment où la Confédération européenne des syndicats lui a remis une pétition de plus de cinq cent mille signatures en faveur d'une telle directive. L'action doit donc se poursuivre.

Face à la crise, le service public plus utile que jamais

La crise financière qui s'est profondément aggravée depuis l'automne 2008 a apporté un démenti cinglant aux ultras libéraux et à leur option totalitaire. Ce système a spectaculairement démontré qu'il était source de gaspillages insensés, d'accentuation des inégalités, d'immoralité sociale. À l'inverse de tous les discours officiels qui prévalaient jusque-là, l'intervention de l'État, les financements publics, un surcroît de réglementation, voire des nationalisations sont apparus comme autant de moyens d'urgence pour conjurer une débâcle sans précédent. Une telle conjoncture met soudainement au premier plan, comme moyens anti-crise, les services publics que la politique conduite par le Président de la République avait entrepris de démanteler. Malgré l'échec du système dont il était l'un des principaux acteurs, il entend néanmoins poursuivre sa contre-révolution. Mais le nouveau contexte lui est bien moins favorable et il ouvre, à l'inverse, de nouvelles perspectives aux défenseurs des services publics.

Dans la tourmente financière, l'existence, en France, d'un secteur public et de services publics importants a été saluée de toute part comme une chance et un moyen de s'en sortir plus efficacement que dans d'autres pays qui s'étaient engagés bien avant le nôtre dans une politique de déréglementation et de privatisation. Le service public a été largement reconnu comme un puissant « amortisseur social » de la crise. Amortisseur social concernant le pouvoir d'achat global de la population en raison de la masse et de la permanence des revenus des agents du service public en dépit de l'insuffisance de leur progression. La consommation a moins diminué dans notre pays qu'ailleurs. Amortisseur social en matière d'emploi, les fonctionnaires et les agents des entreprises et organismes publics disposant, grâce à leurs statuts, d'une garantie d'emploi les mettant à l'abri du chômage technique et des plans sociaux. Amortisseur social du fait du principe de solidarité qui préside à l'organisation de la protection sociale et des systèmes par répartition des retraites qui prévalent encore dans le service public. Amortisseur social et éthique quant à la dénonciation de l'immoralité des pratiques scandaleuses de financiers sans scrupule, bénéficiant de larges appuis politiques, indifférents à la misère des plus pauvres, ce qui souligne par là même l'atout que constitue un service public et plus spécialement une fonction publique fondée sur des principes républicains et reconnus comme modèle d'efficacité sociale et d'intégrité.

Malgré l'échec retentissant de sa politique concernant aussi bien le pouvoir d'achat que l'emploi. Malgré le désaveu apporté par la crise à ses orientations ultra-libérales, Nicolas Sarkozy a déclaré qu'il entendait poursuivre les réformes dans le même sens, appliquer une véritable "révolution culturelle" dans la fonction publique. Il s'agit là d'une démarche insensée qui doit et peut être mise en échec. Il faut faire échec à la logique d'entreprise que le pouvoir veut instaurer dans le système de santé avec le projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires », véritable machine de destruction de l'accès aux soins pour tous. Il faut faire échec à l'idéologie managériale que le gouvernement voudrait imposer dans l'éducation et la recherche ; il doit revenir sur les suppressions massives de postes et la mastérisation ; retirer son décret sur les enseignants chercheurs. Il faut faire échec au démantèlement du statut général des fonctionnaires ; faire respecter les principes républicains d'égalité, d'indépendance et de responsabilité sur lesquels il est fondé ; affirmer son caractère législatif contre une contractualisation envahissante, la recherche de l'efficacité sociale contre la performance individuelle, l'intérêt général contre la rentabilité financière. Il faut faire échec aux démarches obscurantistes qui, choisissant de s'en remettre au marché, ont démantelé les administrations et les organismes qui, quels qu'aient été leurs défauts, avaient vocation à évaluer et rationaliser les politiques publiques, comme le Commissariat général du Plan, le

Conseil national d'évaluation ou le Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics. Il faut faire échec à la marchandisation du secteur public par des privatisations inconsidérées, et la soumission à des critères de rentabilité tournant le dos à la satisfaction des besoins fondamentaux de la société.

Le nouveau contexte instauré par la crise nous offre des possibilités nouvelles pour défendre et promouvoir la conception française du service public qui apparaît aujourd'hui comme le moyen décisif du progrès social et de l'efficacité économique. La France a forgé au cours des siècles une conception qui affirme que l'intérêt général est une notion éminente qui ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers et que le service public en est le vecteur principal en raison des principes sur lesquels il est fondé. Il est, dans l'immédiat, un puissant moyen de lutte contre la crise et, plus généralement, un moyen essentiel pour promouvoir la démocratie politique, l'efficacité économique et la justice sociale.

Intervention de conclusion

Je voudrais surtout répondre à l'intervention de Bernard Morel, mais préalablement faire trois remarques.

Premièrement, je veux relever que la mobilité évoquée par un intervenant est pour moi une question importante. Rappeler que j'ai introduit en 1983 à l'article 14 du titre premier du statut général des fonctionnaires, la mobilité comme garantie fondamentale des fonctionnaires ; comme garantie et non comme obligation.

Deuxièmement, j'ai bien entendu l'intervention sur la place des usagers dans le service public, mais je voudrais qu'il soit clair que les 7,2 millions de fonctionnaires et agents publics qui travaillent dans le service public sont aussi des usagers et qu'il y aurait un risque démagogique à accréditer l'idée qu'il y aurait d'une part les fonctionnaires et en face des usagers. Mais cela ne constitue pas une contestation des idées qui ont été émises sur le sujet par la personne qui est intervenue.

Troisièmement, je ne vais peut-être pas me faire que des amis, mais je veux rappeler quand même que les atteintes au service public n'ont pas commencé en 2007, ni en 2002 ... Il devra y avoir le moment venu un inventaire ... On ne peut avancer sainement dans la promotion du service public que si l'on a préalablement purgé le passé...

J'en viens à mes réponses aux questions très pertinentes posées par Bernard Morel et qui sont dans l'opinion publique. Il a posé des questions ouvertes, mais il m'a semblé pencher dans un certain sens, je voudrais pencher dans l'autre sens.

1/ Sur l'idée selon laquelle notre conception du service public serait aujourd'hui déterminée par celle du Conseil national de la résistance (CNR) et la théorie de l'État providence

Je veux rappeler que la tradition française du service public est très ancienne. Sans remonter à Philippe Le Bel comme je l'ai fait à Aix la semaine dernière, il me faut évoquer l'École française du service public de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e qui a établi les bases théoriques de notre conception actuelle. Je ne partage pas l'opinion de Bernard Morel qui oppose l'intérêt général au principe d'égalité. Le premier relèverait de l'être ensemble et le second serait marqué par l'option de classe du CNR. Intérêt général et principe d'égalité sont consubstantiels l'un à l'autre. L'intérêt général est subsidiaire du principe d'égalité en droit

administratif pour apporter à des situations identiques des solutions différentes par des actions positives au nom de l'intérêt général. Le principe d'égalité est bien évidemment inclu dans l'intérêt général. Il ne faut pas confondre dit-il, par ailleurs, intérêt général et rôle de l'État. Bien sûr, cela dit l'État est bien le siège de sa définition. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, dit que la loi est l'expression de la volonté générale et que tous les citoyens et citoyennes doivent concourir à son expression. C'est là que se forme la définition de l'intérêt général à un moment donné et c'est le Parlement représentatif de la communauté des citoyens qui vote les lois.

2/ Sur l'idée selon laquelle l'État ne serait pas le seul garant de l'intérêt général, qu'il y aurait aussi les collectivités territoriales et l'Europe.

Cette idée m'apparaît erronée et dangereuse. Erronée car la définition de l'intérêt général ne peut émaner que d'une personne morale dotée de souveraineté. Seul l'État-nation présente aujourd'hui encore ce caractère. Les régions comme les autres collectivités territoriales s'administrent librement selon l'article 72 de la Constitution, mais dans le cadre de la loi nationale. Elles participent, en tant que collectifs de citoyens à la définition de l'intérêt général, mais seul l'État en est le garant. Et si des délégations de compétences ont été consenties vis-à-vis de l'Union européenne, celle-ci n'exerce pas, ou du moins pas encore, de souveraineté sur la France. Peut-on imaginer qu'un jour il y ait une définition régionale du Statut général des fonctionnaires ? Une expérimentation régionale de la loi comme le proposait Raffarin ? Ce serait une remise en cause des fondements mêmes de la République. C'est, à mon avis, une idée dangereuse, car elle tend à « gommer », comment tentent de le faire le gouvernement et les instances européennes, le niveau national au profil des niveaux infra et supranationaux. C'est pour moi inadmissible. Par ailleurs, Bernard Morel soutient qu'il ne faut pas identifier les fonctionnaires à l'intérêt général, mais qui le soutient ? N'y a-t-il pas là un risque, même si ce n'est pas son intention, que cette remarque apparaisse comme l'expression d'un conflit entre l'intérêt des fonctionnaires et l'intérêt général ? Une idée, aussi sincère soit-elle, doit être remplacée dans le contexte politique où elle s'exprime, c'est la responsabilité de chacun d'entre nous.

3/ Sur l'identité entre service public et délégation de service public.

Je veux encore rappeler que l'idée selon laquelle une entreprise privée pourrait être chargée d'une mission de service public date de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Ce n'est donc pas une découverte. Mais cette reconnaissance sur une entreprise n'est pas transposable à l'ensemble du service public. Les points de vue micro et macroéconomiques ne doivent pas être confondus. Le développement de la délégation de service public marque aujourd'hui un développement de la contractualisation, du conventionnement avec établissement de cahiers des charges qui n'assurent jamais un réel équilibre entre les parties, qui développent la bureaucratie et doivent être révisés fréquemment. Alors qu'à l'origine le service public était strictement défini par la loi, on ne peut aujourd'hui être indifférent au recul de la loi devant le contrat. Dans le même esprit, Bernard Morel dit qu'il ne faut pas confondre service public, politiques publiques et financements publics. Bien sûr, mais là encore qui le soutient ? Il reste que le service public doit être essentiellement financé par l'impôt, même s'il existe d'autres sources de financement, et même les prix, comme sur le marché. C'est là une question d'équilibre, et tout mettre sur le même plan n'aide pas à clarifier la situation.

4/ Sur le variabilité du champ du service public.

Je suis d'accord avec Bernard Morel pour considérer que ni l'intérêt général ni le service public ne sont donnés une fois pour toutes. Ce serait une conception dogmatique, car ces notions sont éminemment politiques et donc dépendent de la conception que l'on en a au fil de l'histoire. D'accord aussi pour dire que l'intérêt général est un concept plus vaste que celui de service public qui en est cependant le vecteur principal. Mais je voudrais dire mon expérience à ce sujet de ce qu'on appelle parfois la « respiration » du service public. À la section des Travaux publics du Conseil d'État j'ai vu passer des décrets transformant des services administratifs en EPA, des EPA en EPIC, des EPIC en SEM, des SEM en sociétés anonymes privées, le cas échéant chargées de missions de service public. J'ai vu des dizaines d'organismes suivre ce chemin, je n'en ai vu aucun suivre le chemin inverse ! Dans ces conditions ce n'est plus de la respiration c'est une expiration du service !

En résumé, je ne pense pas que l'on puisse aussi systématiquement mettre sur le même plan : État et collectivité territoriale, service public et délégation de service public, impôts et prix, loi et contrat, même si la réalité peut présenter certains de ces aspects. Ce relativisme m'apparaît dangereux dans le contexte politique actuel.

Je veux enfin remercier les organisateurs de ce Forum impressionnant de m'avoir accueilli. Depuis avril 2008 j'en ai suivi le cheminement. Le problème est aujourd'hui de faire connaître ces travaux et communiquer cet élan aux autres régions. C'est une contribution importante à la défense et à la promotion de la conception française du service public.

Etats généraux de la Région

Lundi 16 février 2009

Intervention de Bernard Morel, Professeur des Universités, économiste et géographe

REINVENTER LE SERVICE PUBLIC

La question qui m'a été posée : « Quelles politiques publiques mettant au centre le service public comme vecteur de solidarité, d'égalité, à la lumière de la crise ? » appelle une véritable réflexion qui ne saurait s'arrêter à la défense pure et simple du « secteur public ». La notion de service public ne se confond pas avec le secteur public. Ce n'est pas toujours simple à expliquer, mais c'est absolument nécessaire de le faire si on veut redonner au service public la place qu'il a dans notre conception française de la République.

Je me contenterai, dans ce débat, de quelques interrogations.

1. Poser la question des services publics, c'est poser la question de l'intérêt général, en France.

Nous avons, en France, une conception spécifique du service public qui est lié à notre conception **d'un intérêt général** qui transcenderait les intérêts particuliers. C'est un héritage, entre autres, du siècle des Lumières. A l'opposé il y a la conception anglo-saxonne de « l'intérêt commun », la richesse commune (commonwealth), qui, depuis Hobbes et Smith, a fondé les bases du libéralisme. Derrière cette distinction fondamentale, s'inscrivent des conceptions politiques fondamentales, celle qui oppose la gestion publique par la loi à celle par le contrat, celle du rôle de l'Etat qui, contrairement à des idées reçues, joue un rôle majeur au Royaume-Uni, mais selon des logiques très différentes de celles que l'on connaît en France.

L'intérêt général, c'est ce qui permet de forger le « vivre ensemble ». C'est la raison pour laquelle la solidarité en est l'élément essentiel. Mais il ne faut pas confondre services publics et politiques publiques. Il est des politiques publiques qui n'ont pas à donner vie à des services publics.

Donc parler des services publics dans l'avenir, c'est tenter de répondre à une double question : « qu'est-ce que l'intérêt général pour notre temps ? ; quels services publics pour cet intérêt général de notre temps ? ». Donc, la priorité, c'est de poser la question de l'intérêt général et de la relation entre l'intérêt général et les services publics. C'était d'ailleurs une des questions de fond qui sous-tendaient les désaccords concernant le traité sur la constitution européenne.

Esquisser ce que peuvent être les services publics pour notre temps et les temps futurs, c'est donc d'abord essayer de contextualiser les services publics. Dans notre logique française, chaque période s'est inventée des formes de services publics au service de l'intérêt général. Sous la 3^{ème} République, l'accent avait été mis sur l'éducation. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, sur la santé.

2. Les services publics auxquels nous sommes attachés aujourd'hui ont deux sources essentielles : le programme du Conseil National de la Résistance et la construction de l'Etat-Providence.

Le programme du CNR qui a constitué le pacte social dominant de 1945 à 1985 est l'élément structurant du modèle de développement français fonde notre appréhension du

service public. Je ne vais pas le citer dans sa totalité, mais je voudrais quand même en rappeler quelques éléments. Je cite : « L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ; une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général, l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat ; le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun... »(etc, etc). Sur ce texte admirable, mais daté, construit dans une période de reconstruction, je voudrais faire deux observations qui peuvent susciter débat, voire opposition.

Le texte du PCNR fait, à mon avis, une confusion, certes tout a fait normal pour l'époque : il confond me semble-t-il intérêt général et intérêt de classe, c'est-à-dire qu'il ne se fonde pas sur la recherche du vivre ensemble, mais sur la volonté d'égalitarisme. Toutes les propositions qui suivent ce que je viens de lire mettent l'accent sur la nécessité de faire des services publics l'instrument de l'égalité sociale. Plus encore, il assimile services publics et appropriation publique des moyens de production. Le service public apparaît comme l'instrument de l'étatisation.

Dès lors, - et c'est ma seconde observation - l'intérêt général se confond totalement avec le rôle de l'Etat. Autrement que l'Etat serait le seul garant de l'intérêt général. Cette confusion entre intérêt général et Etat dont on voit bien les déterminants politiques sera fortement contestée en Mai 1968 et évidemment à partir de 1981.

Deuxième élément. Les services publics au service de l'Etat-Providence. L'Etat-Providence, c'est une réaction interventionniste des Etats, de la puissance publique pour juguler les possibilités de crise que, faut-il le rappeler, les économistes classiques considéraient comme inéluctables et intrinsèques au système (l'état stationnaire de Ricardo, la crise de surpopulation malthusienne, la baisse du taux de profit chez Marx et même l'équilibre walrassien...). Juguler la crise, c'était se lancer dans des politiques de croissance. Eviter l'état stationnaire, maintenir un haut niveau de profit pour favoriser l'investissement, enrichir globalement les catégories sociales en maintenant à un niveau fixe le partage salaires/profits, voilà le fondement de l'Etat-Providence.

Dès lors, le produit s'obtient par la combinaison de deux facteurs de production égaux et substituables, le capital et le travail, auxquels s'ajoute, parce que ces deux facteurs n'expliquaient pas tout, ce qu'on a appelé le facteur résiduel, l'effet du temps finalement. Et dans ce facteur résiduel, les économistes vont mettre tout ce qui ne relève pas des facteurs de production : progrès technique, éducation,... Les services publics vont donc être considérés comme un élément essentiel de ce facteur résiduel qui permettait le soutien de la croissance : transports, santé, éducation...etc. Les services publics vont être vus comme des externalités positives, pour reprendre la terminologie des économistes.

3. Cet édifice s'est effondré au cours du dernier quart de siècle. Il ne s'est pas effondré tout seul, naturellement. La pensée libérale a repris la main, si on peut dire, sur la critique, très précisément de la logique de l'Etat-Providence à partir de la crise économique de productivité qui est survenue à la fin des années 1960 et au début des années 70 et qui a été accélérée par l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières de 1974. Avant d'avoir une traduction politique aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la critique de l'Etat-Providence est d'abord conceptuelle. Et sans entrer dans les détails, elle a deux bases. La première est que, derrière l'Etat-Providence, il y a l'Etat et donc des politiques nationales protégées par des frontières. Le keynésianisme suppose des politiques nationales autonomes. Or la recherche de débouchés pour soutenir la croissance appelle à l'ouverture des frontières (marché commun, GATT...). Or, deuxième point, selon les théoriciens qui vont développer ce

qui va devenir la vulgate des économistes, il y a cette idée selon laquelle l'instabilité des économies n'est pas dû à des échecs du marché, mais aux interventions gouvernementales qui bloquent le bon fonctionnement du marché parce qu'elles empêchent les anticipations des agents économiques qui seraient toujours rationnelles. La rationalité « naturelle » des agents est le fondement philosophique du libéralisme. Pour parler plus clair, les politiques publiques, et plus précisément les services publics bloqueraient les mécanismes du marché en ce qu'ils interdisent les ajustements par le seul marché – en particulier les ajustements du prix du travail et des disponibilités de l'emploi -.

Dès lors, les services publics ont été considérés comme un obstacle à l'équilibre économique. Je dis service public et non politiques publiques. Si on prend le cas britannique, on constate que Madame Thatcher s'est attaquée fortement aux services publics mais en y substituant des politiques publiques dans beaucoup de domaines en particulier par son interventionnisme très puissant au niveau des collectivités territoriales à travers la création d'agences par exemple.

Ce dont on prend conscience depuis quelques mois, c'est de l'échec de cette idéologie de la régulation par le seul marché. Le retour de la puissance publique et donc des Etats comme régulateurs est en marche et à travers le retour de l'Etat, c'est le retour de la politique qui est posée comme fondement de l'harmonie sociale.

Qui dit retour de la puissance public et de l'Etat dit évidemment retour des politiques publiques et donc des services publics.

4. Réinventer une régulation publique pour servir l'intérêt général et la solidarité, voilà donc l'objectif à poursuivre. Encore faut-il redéfinir, dans cette nouvelle période, cet intérêt général et les services publics qui doivent le porter.

Il convient de revenir sur les fondamentaux à savoir que les politiques publiques et les services publics ont pour objet de défendre l'intérêt général. Et à partir de là, si on est d'accord sur ce principe, on peut esquisser des propositions qui contribuent à redéfinir l'espace démocratique. Ces propositions peuvent remettre en cause certaines certitudes qu'on pouvait considérer comme aller de soi, mais qui peuvent se révéler tout à fait contraire aux réalités contemporaines.

1^{ère} idée. L'Etat n'est pas aujourd'hui le seul garant de l'intérêt général. Je pense, par exemple, que les collectivités territoriales et en particulier l'échelon régional, sont aussi garant de l'intérêt général. L'exemple espagnol est, à cet égard, très intéressant à étudier : les Autonomies jouent un rôle éminent dans la définition de l'intérêt général et dans la mise en place de services publics, de l'éducation par exemple. Dès lors, la notion de services publics décentralisés, régionaux, départementaux, locaux me paraît normale. La question de l'adaptabilité des services publics à des contextes locaux ne me semble pas contraire à la défense de l'intérêt général à condition, bien entendu, que les collectivités en question est le moyen d'assurer ces services publics adaptés. L'idée de donner la responsabilité des TOS aux régions ou aux départements n'est pas aberrant. Ce qui l'aurait été, ce serait de mettre sur le marché, c'est-à-dire de privatiser les tâches que font ces personnels.

Dans le même ordre d'idée, on peut considérer que, dans certains domaines, par exemple de protection de l'environnement maritime, il y a un intérêt général de l'espace européen qui pourrait donner lieu à l'émergence de véritables services publics européens. Il y a, dans notre période, tout un champ à étudier, malheureusement abandonné depuis des années, mais qui pourraient ressurgir.

2^{ème} idée. Il y a aujourd'hui des services publics qui ne sont plus des services publics au sens de la défense de l'intérêt général et qui sont devenus des services aux publics. Chacun sait que cette distinction est importante en ce qu'elle sépare bien ce qui

relève de la logique française et ce qui relève de la logique anglo-saxonne. Le seul objectif que nous devons poursuivre, c'est la défense publique de la cohérence nécessaire pour qu'une économie soit performante. C'est le rôle de la puissance publique à travers ses services de favoriser cette cohérence. Il convient de regarder la situation en face et n'avoir sur ce point aucun tabou dès lors que l'on se situe dans une véritable logique de défense de l'intérêt général. Sans vouloir provoquer en quoi que ce soit, on peut considérer que le ramassage des déchets est plus un service au public qu'un service public et que des délégations de services publics pourvu qu'elles soient encadrées de manière très précise en termes de services et d'emplois sont légitimes. La délégation de services publics ne doit pas être envisagée comme une privatisation des services publics, mais au contraire une reconsideration de ce qu'est réellement le service public.

3^{ème} idée. Le service public ne se confond pas avec le secteur public. Autrement dit, ce n'est pas le statut des personnels qui doit définir le service public. Etre ou ne pas être fonctionnaire ne constitue pas une approche juste du service public. Il est des activités qui ont pu être des services publics parce qu'elles étaient un élément essentiel de la défense de l'intérêt général qui n'ont plus raison de l'être. Envisager la privatisation de certaines entreprises publiques, dès lors qu'elles ne jouent plus ce rôle essentiel de défense de l'intérêt général, n'est pas, pour moi, critiquables. Les privatisations de Renault, de France-Télécom ou d'une partie de l'audiovisuel ne posent, à mon avis, pas de problème, sauf à confondre étatisation et services publics.

Il est des domaines qui exigent la mise en place de politiques publiques fortes, sans pour autant nécessiter des services publics. Par exemple, l'aide à la création. Que la formation professionnelle ne relève pas d'un service public, mais soit le fondement d'une grande politique publique ne soulève, à mon sens, pas de problème.

4^{ème} idée. La défense des services publics passe par une défense résolue de toutes les politiques publiques qui concourent à l'affirmation de la solidarité. Il y a de grands services publics qui doivent être défendus corps et orteils aujourd'hui plus que jamais : l'éducation, la santé. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas des adaptations. Cela ne veut pas dire que les ressources qui font vivre ces services publics doivent relever exclusivement des finances publiques. Cela veut dire qu'il y a des domaines qui sont au cœur de l'intérêt général. Ceux que j'ai cités par exemple. Mais il ne faut pas confondre, me semble-t-il, la défense du service public avec le seul financement de ce service public par de l'argent public. Ce sont pour moi deux éléments complémentaires. La question n'est pas le financement, c'est le contrôle et le fonctionnement.

5^{ème} idée. La défense de l'intérêt général passe, dans certaines périodes, par la mise en place de nouveaux services publics, de même qu'elle peut passer par la suppression de certains services publics dès lors que ceux-ci ne sont plus d'intérêt général. Dans trois domaines, il me semble que la nécessité de voir se mettre en place des services publics est claire.

Le premier, c'est le domaine du logement. Dans ce domaine, il est clair que la solidarité nationale est aujourd'hui défaillante, évidemment pour les plus faibles. La situation n'est plus acceptable. L'urgence d'une politique publique appuyée sur de véritables services publics du logement s'impose. Ce sera, peut-être transitoire ; mais c'est une urgence. On a vu ce que donnait des politiques privatisées de logements aux Etats-Unis. C'est la place à toutes les spéculations.

Le deuxième, c'est le domaine de l'eau. La gestion et la distribution de ce bien rare doivent faire l'objet d'une véritable reprise en main publique. C'est aussi à ce niveau que peut émerger de véritables services publics mondiaux qui pourraient contribuer à l'émergence de politiques publiques multinationales et donc d'une régulation mondiale. Il n'y a pas que dans le domaine financier que s'imposent des régulations à l'échelle mondiale.

Le troisième, et dans le même sens, c'est le domaine de l'environnement en général. Le service public ne s'arrête pas à la défense de l'intérêt général contemporain. Il doit prendre compte, et c'est nouveau, l'intérêt général des générations futures. En ce sens, la protection et la gestion de l'environnement qui font l'objet de politiques publiques de plus en plus affirmées devraient faire l'objet sur la notion de services publics de l'environnement.

En conclusion. Se focaliser sur l'opposition public/privé n'est pas toujours éclairante. Pour moi, dans un monde d'incertitude, la vraie question, c'est celle de la défense de l'intérêt général que servent les services publics. Alors me dira-t-on qui définit l'intérêt général ? Vieille question, mais toujours actuelle. Le peuple, répondaient les Conventionnels, c'est-à-dire la représentation populaire.

Finalement le service public et son périmètre, c'est la question centrale de la démocratie.

**Intervention de Michel FONTAINE, Fédération CGT des Finances
Forum Régional
« Quel avenir pour les Services Publics de nos Territoires ? »
Marseille, le 16 Février 2009**

LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Un certain nombre de décisions parfois anciennes en matière de fiscalité déstabilisent les finances publiques.

Une série de propositions de réformes que la CGT soumet au débat – propositions qui ne sont pas au demeurant l'exclusivité de la CGT.

Remarque préalable : la fiscalité est un élément des prélèvements obligatoires, comme les cotisations sociales.

A cause de la crise financière, le pacte de stabilité européen, qui met les budgets des Etats sous contrainte est mis en sommeil. Pour autant, le Gouvernement persiste dans sa volonté de réduire le financement et les missions de service public.

Ainsi la structure des Prélèvements Obligatoires (impôts et cotisations sociales) renvoie aux choix de société : **quelle société voulons-nous ?**

1°) De ces contraintes fortes découle une politique fiscale qui fragilise les finances publiques.

- L'impôt sur le revenu est déstabilisé : la diminution du nombre de tranches, (de 13 à 5) rend l'impôt sur le revenu moins progressif. Donc de plus en plus proportionnel, donc de plus en plus injuste. En 20 ans, le taux le plus élevé est passé de 65 à 40 %.
De ce fait, l'impôt sur le revenu c'est seulement 3 % du Produit Intérieur Brut (mais plus de 8 % au Royaume Uni, aux Etats Unis ou en Allemagne)
Il est truffé de plusieurs centaines *de niches fiscales, c'est à dire des remises d'impôt à des groupes ciblés de contribuables* ;
D'ailleurs, le plafonnement des niches fiscales prévu dans la loi de finances pour 2009 laisse la bride sur le cou aux ménages les plus aisés (25 000 euros + 10 % du revenu imposable)
- La TVA reste la première source budgétaire alors que cet impôt est anti-économique et injuste parce que proportionnel (la TVA ne tient pas compte des revenus). La fiscalité indirecte (TVA et Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers représente 13 % des dépenses des foyers fiscaux faiblement rémunérés, mais seulement 4% des dépenses des ménages aisés.)
- La fiscalité locale est archaïque. Aujourd'hui, la fiscalité locale dépasse le rendement de l'Impôt sur le revenu. Elle comporte des systèmes de péréquation inefficaces (la péréquation c'est la solidarité entre collectivités territoriales). D'ailleurs, le pouvoir d'achat entre communes varie de 1 à 45...

L'Etat fragilise l'autonomie financière des collectivités. Les dotations sensées compenser les transferts des missions sont insuffisantes (services incendie, allocation d'aide à l'autonomie, RMI, transports régionaux, routes nationales, formations sanitaires et sociales..).

Alors que les collectivités sont le premier investisseur public. Et l'on nous promet pour 2010 la suppression pure et simple de la taxe professionnelle.

Bref le système fiscal en France est profondément injuste, et les choix politiques accentuent le caractère injuste de la fiscalité.

Pourtant, la justice fiscale était présente à l'esprit du législateur de 1789 :

L'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Article 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable: elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

La justice fiscale est toujours un objectif pour la CGT. Au demeurant, la plupart des organisations de salariés, certaines associations, des formations politiques ont en partage ces valeurs, et nous nous retrouvons sur un certain nombre de propositions en matière de fiscalité que la CGT souhaite mettre en débat.

3°) Propositions pour une réforme de la fiscalité pour financer des services publics rénovés

- **Sur le plan international**, la CGT défend le principe d'une taxation des mouvements spéculatifs internationaux. Même si c'est difficile ou utopique nous disent certains.

De la même manière, une fiscalité environnementale est aujourd'hui indispensable au niveau planétaire. En complément de dispositifs européens et nationaux. Une fiscalité environnementale incitative (qui encourage les comportements vertueux) et dissuasive (qui sanctionne les comportements préjudiciables à l'environnement) qui ne retombe pas exclusivement sur le consommateur. La CGT l'a rappelé lors des débats du Grenelle de l'environnement.

Cela pour souligner, que si les contraintes sont internationales, les solutions le seront tout autant.

- **Sur le plan européen**, la CGT avec la Confédération Européenne des Syndicats défend la nécessaire harmonisation de la fiscalité. Harmonisation des assiettes (impôt sur les sociétés), des taux (qui varient de 0 à 40% selon les pays), des procédures de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale. C'est possible. Il y faut une volonté politique. Les coopérations renforcées prévues aux traités européens autorisent ces rapprochements, même si en matière de fiscalité l'unanimité reste la règle. En clair, il faut mettre fin à la concurrence fiscale en Europe.

Enfin, la lutte contre les paradis fiscaux et leur suppression doit se mener au niveau européen en concertation et en coopération.

- **Sur le plan national**, une réforme profonde de la fiscalité est indispensable et urgente.

Pour un système fiscal plus juste et plus solidaire, il faut réhabiliter l'impôt sur le revenu.

L'Impôt sur le revenu doit être plus progressif (passer de 5 à 10 tranches), il faut remettre à plat l'ensemble des niches fiscales, et supprimer celles qui ne répondent pas à une politique publique clairement identifiée et évaluée : on peut citer pêle-mêle les réductions d'impôt de l'investissement locatif en lieu et place d'une politique publique du logement social digne de ce nom, les excès de la réduction d'impôt pour l'emploi de salariés à domicile ou encore certaines réductions liées aux monuments historiques...

Il faut remettre sur pied une fiscalité patrimoniale dynamique (cela revient à supprimer les effets du Paquet fiscal de Nicolas Sarkozy, et notamment la suppression du bouclier fiscal. Ou encore la quasi-exonération des successions et des donations pour les familles les plus riches.

Il faut baisser les taux de TVA, avec par exemple un taux zéro pour les produits de première nécessité.

La fiscalité environnementale doit tenir compte des facultés contributives des ménages. Une taxe sur le carbone, oui mais qui n'aboutisse pas en définitive à taxer le seul consommateur.

La fiscalité locale doit être vraiment réformée. : Les nouveaux critères de péréquation pourraient tenir compte par exemple du potentiel fiscal par habitant, d'indicateurs sociaux locaux, d'indicateurs locaux de développement humain.

La taxe d'habitation pourrait être modulée en fonction des revenus (Proportionnellement aux revenus on paye 3 fois moins d'impôts locaux à Neuilly qu'en Seine Saint Denis)... La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, (qui est devenu le 5^{ème} impôt local) pourrait prendre en compte les charges de la famille etc.

Il faut maintenir et transformer la Taxe professionnelle en un impôt pour le développement solidaire des territoires.

Pour répondre aux besoins sociaux (logement, santé, éducation) la CGT propose la création d'un pôle financier public qui aurait pour mission de coordonner les outils publics d'intervention économique autour de la Caisse des Dépôts, Banque de France, OSEO, UBIFrance, le Crédit foncier, la Banque Postale, les Caisses d'épargne, le Fonds de réserve des retraites...). Ce pôle financier public serait sous le contrôle des élus de la république – parlementaires et élus locaux - et des représentants des forces sociales – représentants des salariés, des entreprises et du monde associatif.

Pour la CGT, ce pôle financier public serait à même d'assurer le financement de besoins sociaux et d'investissements répondant à l'intérêt général (il s'agit bien entendu des infrastructures, de l'environnement, des services publics de proximité) mais également de soutenir les entreprises, pour autant que celles-ci accompagnent les objectifs d'emploi et de développement des territoires.

Intervention par Richard PEDDITZI
Secrétaire du Comité Régional CGT Provence Alpes Côte d'Azur
« Etats Généraux de la Région PACA »
Forum Régional : « Quel Avenir des Services Publics pour nos Territoires ? »
Marseille, le 16 Février 2009

Mesdames, Messieurs, Chers Amis, Chers Camarades, Monsieur le Président,

Nous bouclons les initiatives prévues des Etats Généraux de notre Région portant sur l'avenir des Services Publics dans nos Territoires.

Services Publics qui sont certes matérialisés par des bâtiments, par des missions mais aussi par des agents qualifiés, dotés d'une grande conscience professionnelle, sociale et citoyenne.

Je nous remercie à tous d'avoir donné une suite concrète au rassemblement et aux propositions que nous avons émises le 4 juillet, jour de la Plénière du Conseil Régional. Je remercie l'exécutif régional et son président de leur positionnement et du dynamisme avec lequel le CESR a été saisi sur les conséquences prévisibles de la révision générale des politiques publiques conclu par un projet d'avis de qualité.

Nous voilà précurseurs d'une méthode qui peut avoir un rayonnement national.

Pour la première fois en Région huit organisations syndicales puis six par « érosion naturelle », ont assuré des ripostes comme lors de la venue à Marseille du Secrétaire d'Etat M. SANTINI. Avec elles des associations en nombre conséquent, des élus de la collectivité régionale et beaucoup d'autres, des départements, des communes ou des communautés, des citoyens ont croisé leurs points de vues, leurs certitudes, leurs inquiétudes, leurs interrogations et leurs propositions.

Nous ne sommes pas isolés puisque j'ai appris qu'un moratoire est demandé dans la Région Nord Pas de Calais.

Cela vient renforcer les deux propositions déjà formulées lors de nos Etats Généraux à savoir :

- La demande d'un moratoire sur la RGPP,
- Un appel similaire de la Région PACA aux autres Régions de France dans cet état d'esprit.

En simultané et selon la conception qu'à l'Etat du rôle des Services Publics :

- Ils participent ou non au développement économique selon le niveau de leurs missions et les financements qui leur sont affectés. Services publics et aménagement du territoire doivent pouvoir s'adosser à une politique industrielle audacieuse, ils sont dans ces conditions porteurs de ce développement et d'une cohésion sociale nécessaire à toute société et plus particulièrement en temps de crise profonde.

La TIPP (Taxe Intérieure sur les produits Pétroliers), la réforme de la taxe professionnelle ont eu des effets pervers. Et voilà qu'aujourd'hui le Président de la République envisagerait la disparition de cette dernière qui représente un des rares liens entre l'entreprise et le territoire.

La fiscalité a besoin d'être profondément remaniée. Elle pourrait avoir comme objectif la réponse au questionnement suivant :

- Quelle fiscalité pour quelle politique publique ?

--*-*-*

Or, il est un discours référentiel dans le monde patronal bâti autour de plusieurs mots clés dont celui de l'attractivité des territoires.

Quelle compréhension doit-on avoir de l'attractivité ?

Comment peut-elle être utile et porteuse dans un environnement affaibli en termes de services publics.

Les interrelations, l'interdépendance forte des uns aux autres sont vraies dans les services publics eux-mêmes mais au-delà sont une assise du « placement économique ».

Qu'en serait-il de l'extension Fos 2, 3 puis 4 XL sans un maillage cohérent et complémentaire d'outils publics.

De la même façon quelle sera la qualité de l'énergie fournie si Electricité de France, Bien de la nation, est classée style ENRON. Ce n'est pas cela qui correspond aux nécessités par exemple de SOPHIA ANTIPOLE, de la LGV, d'ITER, des entreprises grosses consommatrices d'énergie et des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Le tissu économique régional positionné autour de quelques sites et pôles industriels structurants est composé d'un très grand nombre de PME et d'entreprises relevant de l'artisanat.

Les grandes firmes ont depuis longtemps externalisé des activités et adapté les effectifs en variable d'ajustement.

La sphère financière n'a souvent pas été à la hauteur des besoins de l'appareil productif voire s'y est opposée dans certains dossiers.

De nombreux territoires de notre région sont de plus en plus privés de présence publique qui disparaît au fil des années jusqu'à connaître un outil de destruction massive, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) imposée sans concertation.

Quelles sont les entreprises de taille modeste qui vont pouvoir résister dans cette désertification ? Quelles sont les entreprises qui décideraient de leur installation avec même pas le taux minimum de présence publique ?

Quels seront les travailleurs désireux de migrer dans des territoires enclavés à cent « lieues » de la poste, de l'hôpital, de la maternité, de l'école, du centre clientèle EDF, de la gare SNCF, de la rareté de logement social voire même d'accès à la propriété plombée par le coût du foncier ?

Ce concept de l'attractivité se décode plutôt par l'accaparement de financements publics comme par exemple ceux de la recherche et de l'innovation autour des pôles de compétitivité qui ne peuvent à eux seuls constituer un projet coordonné et cohérent de politique industrielle dont la France a besoin.

Ce concept s'identifie également par des concessions majeures de l'Etat au travers de privatisations, de remises dans les mains du privé, celles des majors s'entend, d'outils et d'infrastructures publiques payés par les contribuables. En un mot pas si abusif que cela, attractivité égale profit, sans répartition significative pour celles et ceux qui participent à sa création.

Quelles perspectives et propositions s'offrent à nous :

- Esquisser la place nouvelle que doivent avoir les banques dans la couverture des besoins de développement des entreprises en orientant les crédits vers les investissements productifs et affecter particulièrement l'épargne salariale à une utilisation territoriale.
- La puissance publique peut contribuer à dynamiser l'investissement productif. L'investissement public dans les infrastructures, l'éducation et la recherche constitue un socle majeur. Cela passe par la création d'un environnement favorable et de mesures incitatives comme c'est le cas avec les PRIDES.
- Cela doit être conditionné par la mise en place du dialogue social, de nouveaux droits des travailleurs, des institutions représentatives du personnel et des organisations syndicales.
- Cela doit représenter la création d'emplois stables pérennes et bien rémunérés.
- La Commission Régionale de dotation et de contrôle de fonds publics doit être capable d'éviter l'abondement financier d'entreprises, notamment de grands groupes qui prévisiblement délocaliseraient, vendraient ou fermeraient leurs sites.
- La responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis des territoires doit être marquante et clairement identifiée.

--*-*-*-*

Des enjeux stratégiques résident dans le développement des capacités humaines.

Trois propositions :

1. Faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie une véritable priorité, un facteur de cohésion sociale et de sécurisation des parcours professionnels.
2. Accroître le potentiel de recherche tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ce qui implique surtout d'augmenter les moyens et leur efficacité, y compris en ce qui concerne la situation des chercheurs qui pour une partie d'entre eux sont en mouvement avec les étudiants dans les universités.
3. Renouveler l'approche de l'investissement public, mieux cerner les retombées de cet investissement, et enfin établir une véritable politique industrielle et de recherche.

Répondre aux besoins, ce qui est la finalité de l'activité économique suppose d'améliorer la capacité de l'offre de l'économie nationale, donc d'accroître l'investissement et l'efficacité du système productif.

Des enjeux stratégiques résident dans le social qui est moteur de l'économie.

Des enjeux stratégiques résident dans des outils publics de proximité et d'une démocratie de proximité.

Enfin, des enjeux stratégiques résident dans les ripostes que nous construirons ensemble.

Pour nous, plus particulièrement à partir de la plateforme revendicative de propositions des 8 organisations syndicales nationales qui après le 29 janvier demeure le socle du nouveau rendez-vous de lutte du 19 mars. Je vous invite à partager cette nouvelle étape

Merci de votre attention

Intervention de Patrick MINDER au nom des organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFTC et Solidaires, et du Fond National de Solidarité de Promotion de la Vie Associative.

Forum de clôture – 16 février 2009

Avant qu'il ne revienne au président Michel Vauzelle le soin de tirer les enseignements des Etats Généraux qu'il a convoqué, et nous l'en remercions. Au nom des syndicats qui les ont demandé et qui en ont été les acteurs, la CGT, la CFDT, FSU, l'Unsa, la CFTC et Solidaires, au nom également des très nombreuses associations, dont plus de 60 sont rassemblées au sein du Fond de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative, qui y ont apporté leur concours, je voudrais formuler **trois propositions pour prolonger et étendre au-delà de la région la dynamique de ces forums pour des services publics de qualité.**

Le succès de ces Etats Généraux repose sur le fait que toutes ces manifestations ont été construites dans le plus grand respect de l'indépendance de chacune des composantes. Les organisations syndicales, les associations, les nombreux élus des collectivités locales, au premier rang desquels ceux du Conseil Régional, les citoyens, y ont trouvé toute leur place et leur espace de parole dans des débats de grande qualité.

Cette démarche totalement originale et authentique mérite d'être saluée. Elle repose sur une mobilisation d'un grand nombre de militantes et de militants syndicaux, associatifs que nous saluons chaleureusement.

L'unité syndicale a été la clé du succès et la présence de la plupart des dirigeants des organisations syndicales régionales à cette tribune illustre les potentialités sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour la décliner dans les départements et les localités pour l'élargir encore lors des prochains rendez-vous d'action.

Le succès de ces Etats Généraux a été possible grâce au travail particulier d'un certain nombre de personnalités que je voudrais saluer. En premier lieu Frédéric ROSMINI, qui au-delà de son rôle visible et parfois difficile d'animateur de nos débats, a été un maillon essentiel dans la réussite de ces manifestations. Je voudrais bien sûr saluer le contact chaleureux avec Christophe CASTANER, vice-président délégué à l'aménagement du territoire et à l'Europe, qui a été notre interlocuteur privilégié pour travailler en toute liberté avec les élus du Conseil Régional. Je voudrais saluer également le travail formidable réalisé par plusieurs personnes qui ne sont jamais apparues publiquement mais sans qui ces Etats Généraux n'auraient pas pu atteindre le succès que nous leurs reconnaissions, d'abord plusieurs femmes, notamment Alix ROCHE et son équipe. Enfin, et avec les mêmes sentiments, Bruno ACAR, directeur général des services de la région, et Guillaume THIERIOT, directeur de cabinet du président, qui ont été des interlocuteurs disponibles et efficaces.

Ainsi, nos efforts ont permis à plusieurs milliers de provençaux, d'alpins et d'azuréens de prendre la parole pendant près de 24 heures au cours de ces Etats Généraux pour dire leur attachement à des Services Publics de qualité, garants des droits des usagers.

Ces Etats Généraux ont été des moments forts durant lesquels des syndicalistes, des militants associatifs, des élus du suffrage universel, des citoyens dans leur diversité ont exprimé leurs craintes et leurs refus de cette RGPP et de la réforme de l'Etat tel que tente de l'imposer le Président de la République et son gouvernement.

Ils ont traduit la profondeur du sentiment d'injustice des citoyens face à la gestion gouvernementale de la crise. Ils ont exprimé un rejet déterminé de toute forme de privatisations des Services Publics. Ils ont permis à la population de manifester son opposition à la suppression à l'aveugle d'un poste de fonctionnaire sur deux tel que cela est envisagé par l'Etat dans ses réformes.

Dans une période où le mouvement social et la mobilisation des salariés grandit dans notre pays, où après le succès de la formidable journée de grèves et de manifestations du 29 janvier, se profile un nouveau rendez-vous de lutte le 19 mars prochain, ces Etats Généraux nous permettent de le mettre en perspective et de penser autrement, l'évolution des Services Publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

Alors, au nom de cette démarche citoyenne remarquable, au nom de tous les acteurs syndicaux et associatifs de ces Etats Généraux, **nous exigeons, et c'est notre première proposition, un moratoire sur la RGPP et la réforme de l'Etat.**

Un moratoire pour arrêter les dégâts considérables que cette politique a produit à l'encontre des populations, des plus démunis, des salariés et de leur famille, pour faire le point avec les citoyens, les fonctionnaires, les élus du peuple, sur les besoins d'amélioration, de développement et de modernisation des Services Publics dans notre pays.

Un moratoire pour réorienter les choix actuels et mobiliser l'argent public dans des mesures d'urgence en faveur de l'emploi, des rémunérations, d'une politique publique intégrée dans une vraie relance économique et sociale.

Un moratoire pour revenir sur la suppression des 30 000 postes programmée dans la fonction publique. Un moratoire parce que trop c'est trop et que d'autres choix sont possibles !

La deuxième proposition s'adresse directement à l'Etat central et à l'Etat déconcentré dans le pays.

Les évolutions du Service Public impactent fortement l'aménagement des territoires, ils sont essentiels à la vie des populations en milieux rural comme dans les quartiers. Dans cette période de crise, l'intervention publique doit être efficace pour garantir les droits fondamentaux au développement humain.

Ensemble, nous voulons construire des « indicateurs de satisfaction, et de garantie » des Services Publics car les usagers ont de plus en plus besoin d'accueil personnalisé pour répondre à leurs difficultés. Tous doivent pouvoir accéder à l'éducation et à la santé, à des Services Publics de proximité. L'Etat nation, l'Etat déconcentré, doit donner les moyens humains et financiers pour faire respecter ces droits sur l'ensemble du territoire.

Les citoyens ne peuvent admettre que l'Etat se désengage de ses missions tout en transférant des charges supplémentaires sur les collectivités et les contribuables locaux. Il est urgent d'organiser un véritable « dialogue social territorial » pour permettre la parole et engager les négociations nécessaires entre les acteurs sociaux et institutionnels. Dans cet esprit, il faut que l'Etat réactive toutes les structures de concertation qu'il a délibérément mises en sommeil, anesthésierées.

Nous exigeons la convocation dans l'urgence de la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement des Territoires. Par ailleurs, nous considérons que cette commission en région pourrait jouer un rôle important pour examiner les conséquences locales de ces politiques en PACA.

Nous exigeons l'intégration des représentants des organisations syndicales et des usagers dans les « Commissions de modernisation des Services Publics ».

Nous exigeons de l'Etat central et déconcentré qu'il assume ses responsabilités dans tout le pays. Nous exigeons que toutes ces instances de dialogue fassent « de la lutte contre les inégalités d'accès au Service Public » une priorité de leur action !

Enfin et j'en aurai terminé, notre troisième proposition est un appel.

Un appel aux syndicalistes, aux acteurs de la vie associative, aux citoyens, aux élus de toutes les collectivités territoriales sur l'ensemble du pays, pour qu'ils expérimentent ce que nous sommes parvenus à faire vivre avec nos Etats Généraux en PACA pendant plusieurs semaines.

Alors que la crise frappe durement les populations qui n'y sont pour rien, au moment où le chef de l'Etat donne des milliards d'euros sans contre partie aux banques, mais qu'il n'annonce rien de concret pour l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, nos Etats Généraux ont permis de mesurer combien étaient grandes les souffrances, les inquiétudes mais aussi la volonté de résistance et la détermination des provençaux, des alpins et des azuréens.

La démarche singulière, rassembleuse parce que respectueuse, que nous venons d'innover mérite d'être partagé, prolongé, multiplié, amplifié sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, ces Etats Généraux de 2009 pourraient bien avoir quelques liens de parenté avec ceux de 1789.

Le dialogue social territorial, la démocratie participative, la mobilisation de tous les acteurs et l'unité syndicale pour défendre des valeurs que nous partageons, pour construire une communauté de destin, placer le progrès social et les services publics de qualité au cœur du développement durable de notre société sont bien les enseignements qu'il nous faut tirer de cette expérience.

Forts de ce que nous venons de vivre, nous appelons les acteurs territoriaux à mobiliser partout des Etats Généraux « pour la défense et l'avenir des services publics à la française ! ».

**Intervention de Jacques KUPELIAN - CGT
Président de la Commission Transport du CESR
Forum « Quel Avenir des services Publics pour nos territoires »
Le 19 Janvier 2009 à Miramas**

**Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs les Élus,
Secrétaires de Syndicats,
Responsables Associatifs, Chers Amis.**

J'ai l'honneur d'intervenir en introduction de ce 1^{er} forum départemental : « **quel avenir pour les services publics en Paca** » et plus particulièrement pour le Service Public des Transport Ferroviaires en lien bien entendu avec les autres modes de transports.

Vous conviendrez de l'étendue du sujet. C'est pourquoi je pointerai quelques questions qui me paraissent essentielles et je vous fais confiance pour approfondir dans le débat toute la diversité de ce thème.

En 1^{er} lieu je rappellerai que les fondements du Service Public reposent sur les droits humains fondamentaux: **solidarité, égalité de traitement, accessibilité à tous les usagers, péréquation tarifaire complémentaire des activités et bien sur intérêt général.**

Pour les transports ces principes se sont traduits dans la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) qu'il faut toujours avoir à l'esprit et agir pour sa traduction dans les faits.

De lourdes menaces pèsent sur le service public ferroviaire, une multitude de rapports ont été publiés ces derniers temps ; tous visent à de profondes réformes dont le fil conducteur est de créer les conditions pour, à défaut de privatisation directe, d'affaiblir l'entreprise publique SNCF et ouvrir les secteurs essentiels à la concurrence.

C'est pourquoi je ne tiens à rappeler aussi qu'historiquement les chemins de fer ont été très rapidement placés sous la responsabilité des États en France comme en Europe, cela pour des raisons évidentes de besoins d'investissements et d'aménagement du territoire très importants, par définition amortissables sur le long terme que seule la puissance publique pouvait réaliser.

Nous bénéficions encore aujourd'hui malgré les coups portés, de grands équipements : Réseau ferré, route et autoroute, domaine fluvial et maritime ainsi que les aéroports.

Les infrastructures jouent un rôle crucial pour le développement des transports, pour un système durable pour l'environnement, pour la cohésion régionale.

On le mesure bien en PACA où nous souffrons d'un retard sur le réseau ferroviaire bien identifié et inscrit dans les derniers Contrats de Plans et Contrats de Projets Etat/Région.

Qui peut soutenir sérieusement que l'organisation des transports peut être laissée aux seules forces du marché, que le rôle de l'État et de l'Europe doit être limité à garantir une concurrence « équitable » entre les entreprises ?

Le marché a des effets secondaires graves sur la durabilité sociale et écologique.

Répondre aux besoins croissants de déplacement en Paca passe en 1^{er} lieu par l'augmentation de la capacité du réseau ferré. Il y a urgence à mobiliser les financements qui sont très importants.

Faut-il y répondre en faisant appel au privé avec les partenariats public - privé et un désengagement de l'État ou se mobiliser pour que l'État et RFF assument leurs responsabilités?

Je voudrais à ce sujet vous signaler qu'à l'initiative des organisations syndicales siégeantes au Conseil Economique et Social notamment celles présentes aujourd'hui dans ce forum le CESR a dans un avis récent pointé que les coûts externes engendrés par les transports sont considérables (une dizaine de milliards pour notre région). Il s'agit des coûts sociaux et environnementaux supportés par la société en termes de réparation et entretien des chaussées, coût des risques accidentogènes, conséquences de la pollution atmosphérique et sonore (une étude de 2002 faisait état de 6 500 à 9 500 morts à cause de la pollution urbaine) facteur énergétique, coût social des accidents de la route, temps perdu, stress, etc...

Les investissements dans le secteur ferroviaire pourraient de ce point de vue être examinés dans leur finalité avec tous leurs apports bénéfiques à l'ensemble de la société.

Le réseau TER

L'acquis incontestable que représente la régionalisation avec le fort engagement du Conseil Régional, la mobilisation des cheminots, l'intervention des usagers avec les Comités de Lignes et non seulement à préserver mais à faire fructifier pour qu'effectivement tous les citoyens de PACA bénéficient directement ou indirectement de l'offre de transport public de qualité.

Mais manifestement un deuxième souffle doit aujourd'hui être trouvé :

- d'une part dans la relation État Région sur la question financière notamment, alors que la dotation de l'État permettait l'équilibre en 2002, l'effort de la Région n'a cessé de croître et s'élève à 60 M en 2007.
- d'autre part dans la relation Conseil Régional/Direction Régionale de la SNCF.

Les difficultés rencontrées dans la qualité de service, les conflits récents doivent être dépassés.

L'entreprise publique SNCF dont le rôle historique est à signaler avec les performances reconnues au niveau national, européen, et mondial doit au niveau régional retrouver rapidement les valeurs et le sens des responsabilités vis à vis des citoyens.

La question des moyens matériels et humains est au centre des débats pour un service public ferroviaire moderne, efficace au service des populations.

Ce n'est pas dans l'ouverture à la concurrence que des solutions émergeront mais bien dans le développement de la démocratie à travers les Comités de Ligne qui sont à redynamiser.

L'inter modalité dans les transports de voyageurs en PACA a fait l'objet d'un avis du CESR en septembre 2004 dans lequel était souligné le rôle majeur que devrait jouer la Région pour favoriser la mise en synergie des différents plans de déplacements urbains élaborés par les autorités organisatrices de l'offre de transport.

La Région est le niveau pertinent pour organiser la cohérence et la complémentarité de l'offre de transport.

Dans cet avis le CESR préconise déjà la mise en place de syndicat mixte de transport à l'échelle d'un département ou mieux d'un bassin de vie et suggère que la Région soit incitative en organisant par exemple « une journée de l'inter modalité » avec une campagne de sensibilisation.

Au moment où les tenants du libéralisme préconisent d'expérimenter l'ouverture à la concurrence, une telle initiative aurait l'avantage de nourrir un large débat public.

Concernant l'activité Fret le constat est accablant !

Les ministères travaillent en ce moment à des transformations profondes pour libéraliser totalement le secteur. Les réformes successives, l'ouverture à la concurrence devaient permettre, selon leurs initiateurs, au système ferroviaire de reprendre des parts de marchés. Or, le constat aujourd'hui est que l'on est passé de :

- 45 milliards de tonnes kilomètres en 2003
- à 35 milliards en 2008
- et l'objectif pour 2009 est de 30 milliards.

Sur ces 15 milliards perdus per le fret SNCF, trois sont allés à de nouveaux opérateurs (VEOLIA,) et douze sont allés sur la route c'est à dire des milliers de camions supplémentaires. Ce qui est tout le contraire des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Voilà le résultat d'une politique nationale des transports pilotée avec les dogmes libéraux.

Il y a donc urgence à reprendre la gestion Fret avec les critères de Service Public.

Je ne prendrai qu'un exemple : comment acheminer les milliers de conteneurs attendus avec le développement de Fos 2XL et 3XL sans une organisation coordonnée entre le maritime le fluvial la route et le fer ? J'ai la faiblesse de penser que le « marché », compte tenu de ses objectifs de rentabilité sera, malgré les volumes attendus, dans l'incapacité de jouer ce rôle.

Je terminerai en disant que les enjeux liés au développement économique de notre région nous conduisent à favoriser les déplacements tout en préservant la qualité de notre environnement.

Ainsi l'objectif d'un transport durable c'est-à-dire selon la définition de l'OCDE : « *un transport qui ne met pas en danger la santé publique et les éco systèmes* » pose sur le fond la question d'un nouveau modèle économique à atteindre. Compte tenu des compétences qui sont les siennes dans le domaine économique, dans celui des transports ferroviaires et de la formation des Hommes, la Région constitue un niveau pertinent incontournable pour y parvenir. Elle doit être le lieu où convergent les financements de l'Etat, de l'Europe et des autres collectivités, ainsi que ceux issus de la responsabilité sociale des entreprises notamment celles des grands groupes qui sont le plus souvent les donneurs d'ordre dans les territoires.

Pour cela un 2^{ème} souffle est à impulser pour le réseau TER avec une mobilisation citoyenne pour mettre en synergie les transports publics et permettre la mise en œuvre concrète d'une politique des transports conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Merci de votre attention.

Forum services publics

Intervention de Josiane Dragoni, FSU

Au nom de l'intersyndicale FSU-CGT-CFDT-UNSA-CFTC-Solidaires

Le Pradet, 22 janvier 2009

Le Service Public de l'Education Nationale représente la moitié de la Fonction Publique d'Etat. Toute politique qui vise à supprimer à l'aveugle les postes de fonctionnaires touche forcément l'Education. L'Education Nationale est donc un secteur fortement visé par la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques : plus de 13 000 suppressions de postes cette année, 60 à 80 000 prévus d'ici 2012 au plan national, 1186 dans le second degré depuis 2003 dans les deux académies de la région, 330 pour la seule académie de Nice.

Pourtant, les deux académies souffrent d'un taux d'encadrement plus faible qu'ailleurs (beaucoup plus d'élèves par enseignant !), situation qui perdure et qui a conduit les organisations syndicales, la FCPE à demander un plan d'urgence pour chacune des 2 académies.

La RGPP ne pourrait que s'accompagner d'une baisse de l'offre mais aussi de la qualité de la formation pour les élèves, avec à la clé, l'explosion des inégalités scolaires déjà existantes, et demain des formes de privatisation : ceux qui le pourront achèteront les compléments de formation nécessaires.

L'ensemble de l'Education Nationale est touché : l'école primaire avec les attaques contre la maternelle (même si face aux mobilisations, le ministre Darcos a dû présenter ses excuses à la profession) ou les suppressions des RASED ; le lycée d'enseignement professionnel avec le bac pro en 3 ans, installé au forceps dans l'académie de Nice dès la rentrée 2008 et qui risque d'écartier de nombreux jeunes du lycée; le lycée d'enseignement général et technologique qu'on voulait transformer en lycée à la carte.

Quel que soit le service public considéré, la pratique est la même : absence de débat, mépris des différents acteurs, calendrier précipité.

Mais les mobilisations des enseignants, des parents d'élèves, du monde associatif, puis des lycéens ont contraint le gouvernement à reculer : il s'agissait en décembre 2008 du premier recul du chef de l'Etat depuis son élection. Rien n'est encore gagné, mais il s'agit d'un incontestable succès, qui, nous l'espérons,

en appelle d'autres, un succès qui démontre la force d'une mobilisation dès lors qu'elle associe les professionnels et les usagers.

S'il est nécessaire d'empêcher le démantèlement du service public, il est non moins urgent de transformer le système éducatif : permettre à tous les jeunes de sortir du système scolaire avec une qualification au niveau V au moins, à 80% d'obtenir un baccalauréat, à 50% un diplôme à bac + 3 est une nécessité ; c'est d'ailleurs la loi.

C'est une nécessité démocratique : il ne doit plus y avoir de jeunes laissés sur le bord du chemin, la qualification de tous doit s'améliorer de façon significative. De ce point de vue, des voies diversifiées d'accès au bac (général, technologique, professionnel), une particularité française, est un atout qu'il faut conforter.

C'est une nécessité sociale et économique : l'élévation des qualifications doit permettre enfin à la France, à notre région, d'entrer dans une « société de la connaissance » qui permettra « l'innovation » et pas seulement comme aujourd'hui « l'imitation ».

C'est une nécessité citoyenne : l'accès au savoir permet à chacun de devenir un citoyen éclairé, au sens critique, autonome, en capacité d'opérer des choix positifs dans sa vie personnelle, sociale, professionnelle.

Mais la formation ne se limite pas à la formation initiale. Dans le domaine de la formation continue, les besoins sont également immenses.

La formation continue ne peut remplacer la formation initiale. Elle doit pouvoir se développer tout au long de la vie du salarié ; les nouvelles qualifications ainsi acquises par la formation, mais aussi par la VAE, doivent être reconnues par l'entreprise, un des enjeux forts du développement de parcours sécurisés pour les salariés.

Nous portons la demande d'un service public en matière de formation pour les demandeurs d'emploi, pour les jeunes sans qualifications et sans emploi, domaine de compétence régionale.

Il faut se poser la question de l'articulation avec la formation de l'ensemble des salariés (compétence de l'entreprise et des partenaires sociaux).

On sait que ce segment de la formation se situe sur le marché concurrentiel depuis 1971, et que l'obligation de passer par le Code des marchés publics a fortement accentué la concurrence, tout en favorisant le moins-disant, mais nullement la qualité de la formation. Dans un tel contexte, le service public existant, les GRETA, l'AFPA nouvellement transférée aux Régions, mais aussi les formations associatives, se trouvent en danger.

Il est donc important d'essayer de sortir du code des marchés le plus de formations possibles, en utilisant la notion de Service Social d'Intérêt Général, comme veut le faire la Région PACA.

Reste la difficile question de l'apprentissage, compétence régionale, qui est dans cette région à un niveau très élevé, trop élevé, tout particulièrement dans le Var, aux dépens des lycées. Les organisations syndicales ne peuvent que dénoncer le manque d'ambition du rectorat de Nice (trop peu de places en LP et en lycées technologiques) alors qu'on ouvre tant de places par apprentissage.

Souhaitons que le PRDF, Plan Régional des Formations, en cours d'élaboration, permette d'avancer sur ces questions dans l'intérêt de tous : que davantage de jeunes obtiennent les qualifications nécessaires.

Investir dans l'éducation doit redevenir une priorité. L'Etat doit cesser de se décharger sur les collectivités de ses responsabilités, comme il l'a fait avec les personnels TOS en 2004, comme il souhaite le faire maintenant en matière d'orientation, demain probablement en matière d'accompagnement scolaire.

Construire largement un nouveau projet éducatif adapté à notre temps est notre ambition. Pour cela, les syndicats proposent de débattre très largement, sans tabous, en plaçant au centre du débat les objectifs de démocratisation, d'élévation des qualifications et la lutte contre les inégalités en matière de formation. On a déjà commencé dans les localités, dans les établissements. On continue dans ce forum ce soir. On poursuivra demain.

Les questions de formation sont au cœur du développement économique, au cœur du progrès social, au cœur des parcours sécurisés des salariés qu'il faut mettre en oeuvre, plus que jamais en ces temps de crise.

Dans le nouveau système productif, les richesses sont désormais les hommes et les femmes. Certains l'ont compris depuis longtemps, mais ils souhaitent construire une société duale, où seule une partie de la population serait formée, les autres devant se contenter d'un socle a minima, en lien avec des métiers

resteraient sous-qualifiés - entendre sous-payés et précaires - comme les services à la personne.

Plus largement, la question de l'éducation est au fondement de la démocratie politique et sociale.

Voilà pourquoi elle doit demeurer un service public, mais un service public amélioré, en capacité de diminuer les inégalités, un service public tourné vers l'avenir.

**Après le succès des États Généraux
en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Déclaration des Organisations Syndicales
CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires
et des Associations rassemblées
dans le Fonds de Solidarité et de Promotion
de la Vie Associative**

***Pour des Services Publics du XXI^e Siècle :
de qualité, démocratiques, accessibles à tous
sur l'ensemble du territoire !***

À l'issue d'un travail de plusieurs semaines dans les départements et la Région de PACA durant lesquelles se sont déroulés les États Généraux pour la « défense et l'avenir des services publics », **les Organisations Syndicales et les Associations formulent trois propositions** pour prolonger la dynamique que nous sommes parvenus à créer.

Ces propositions sont le fruit d'une démarche syndicale unitaire à l'initiative de la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA, la CFTC et Solidaires. Elles sont également le résultat de l'engagement d'un grand nombre d'associations principalement fédérées dans le Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative.

C'est enfin l'œuvre originale et citoyenne d'une mobilisation construite, dans le respect de chacun, avec un grand nombre d'élus locaux au premier rang desquels ceux du Conseil Régional PACA.

En convoquant ces États Généraux, le Président de Région a permis d'établir un partenariat sincère et constructif permettant la tenue de ces forums citoyens. Ils ont rassemblé plusieurs milliers de provençaux, d'alpins et d'azuréens qui ont pris la parole pendant près de 24 heures pour dire leur attachement au service public de qualité, garant des droits pour les usagers tels que la solidarité intergénérationnelle et territoriale, la neutralité, l'impartialité, la continuité et l'égalité de traitement.

C'est donc par milliers durant ces États Généraux, que des syndicalistes, des militants associatifs, des élus républicains, des citoyens dans leur diversité, ont exprimé leurs craintes et leur refus de cette Révision Générale des Politiques Publiques que tentent de nous imposer le chef de l'État et son gouvernement.

Pas un secteur public n'est épargné. C'est dans la plus grande précipitation, sans concertation aucune que le gouvernement a engagé la RGPP, qu'il ose appeler « réformes » alors qu'il s'agit du démantèlement des services publics. Seraient ainsi remis en cause les aspects les plus essentiels de la vie des citoyens : la santé, l'éducation, la formation, l'emploi, le transport, la culture, les services publics de proximité, le logement, la justice, les finances, le trésor, les douanes...

Dans la foulée, c'est l'existence même des collectivités territoriales telles que nous les connaissons : commune, intercommunalité, pays, département, région, qui sont dans le collimateur du chef de l'État avec l'annonce d'un futur « bigbang territorial », le tout sans le moindre débat démocratique.

Cette RGPP n'est pas la modernisation, l'amélioration, la transformation positive des services publics, de la démocratie, de l'État que nous souhaitons. Les choix actuels, ont pour seul but de restreindre l'intervention publique, de réduire l'espace de dialogue social et de modifier les niveaux de décision en remplaçant la démocratie et la République par l'autoritarisme de l'État avec un Préfet régional devenu gouverneur de cela la population n'en veut pas.

Nos États Généraux ont traduit la profondeur du sentiment d'injustice des citoyens face aux réponses gouvernementales à la crise. Ils ont exprimé un rejet déterminé de toute forme de privatisation des services publics. Ils ont clairement manifesté leur refus de la suppression à l'aveugle d'un poste de fonctionnaire sur deux, tel qu'entend l'imposer le gouvernement au nom des dogmes libéraux. L'expression populaire issue de ces États Généraux nous permet de penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent des questions centrales.

1^{re} proposition

Alors, au nom de cette démarche citoyenne remarquable, au nom de nos États Généraux pour des services publics de qualité, nous exigeons un moratoire sur la RGPP et la réforme de l'État :

- pour arrêter les dégâts considérables que cette politique produit à l'encontre des populations, des plus démunis, des salariés et de leurs familles.
- pour faire le point avec tous les acteurs, les habitants de notre pays, les fonctionnaires, les élus du peuple, sur les véritables besoins d'amélioration, de démocratisation, de développement et de modernisation des services publics dans notre pays.
- pour réorienter les choix actuels et mobiliser l'argent public dans des mesures d'urgence en faveur de l'emploi, des rémunérations, d'une politique publique intégrée dans une vraie relance économique et sociale.
- pour revenir sur les 30 000 suppressions de postes programmés cette année dans la fonction publique.
- parce que trop c'est trop et parce que d'autres choix sont possibles !



La deuxième proposition s'adresse directement à l'État central et à l'État déconcentré dans les territoires.

Pour répondre à l'opinion publique qui marque de plus en plus d'intérêt et d'espoir dans le mouvement social et pour satisfaire aux revendications formulées par l'ensemble des Organisations Syndicales au lendemain des manifestations du 29 janvier dernier qui ont connu un formidable retentissement dans notre région et dans l'ensemble du territoire, le chef de l'État doit ouvrir sans réserve de véritables négociations au niveau national et dans tout le pays.

Dans cet esprit et parce que les Services Publics impactent fortement l'aménagement du territoire, nos États Généraux ont souligné combien il était urgent d'organiser le Dialogue Social Territorial.

Les évolutions du service public doivent répondre aux attentes fortes des populations dans cette période de crise, l'intervention publique doit être efficace, afin de garantir des droits fondamentaux au développement humain.

Ensemble, nous voulons construire des indicateurs de satisfaction et de garanties de service public avec les salariés, les usagers et les élus des Collectivités territoriales. Les usagers ont de plus en plus besoin d'accueils personnalisés pour répondre à leurs difficultés. Tous doivent pouvoir accéder à l'Education et à la Santé. L'État nation, l'État déconcentré doit donner les moyens humains et financiers pour faire respecter ce droit sur l'ensemble du pays !

L'évolution et le développement des services publics et des politiques publiques est une nécessité. L'organisation et la gestion publique doivent être renouvelées, démocratisées mais certainement pas rationnées et bureaucratiques comme le fait le Gouvernement. Les citoyens ne peuvent admettre qu'unilatéralement le Gouvernement désengage l'État de ses missions dans les territoires tout en transférant des charges supplémentaires sur les Collectivités Territoriales et les contribuables locaux.

2^e proposition

Aussi au nom de nos États Généraux et afin que l'État réactive toutes les structures de concertation qu'il a délibérément anesthésier, nous exigeons :

- la convocation dans l'urgence de la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement des Territoires qui est habilitée à débattre de ces questions majeures.
- l'intégration des représentants des organisations syndicales et des usagers dans les Commissions de modernisation des services publics qui existent dans les départements. Par ailleurs la Commission Régionale d'Aménagement et de Développement des Territoires pourrait en PACA jouer un rôle important pour examiner les conséquences locales de ces politiques.
- de l'État central et de l'État déconcentré en région qu'il assume ses responsabilités pour répondre aux évolutions de notre société dues

notamment à l'allongement de la durée de la vie, à la décentralisation, aux besoins toujours plus forts de solidarité et de cohésion territoriale.

- que toutes ces instances de dialogue soient réactivées et qu'elles fassent de la lutte contre les inégalités d'accès au service public une priorité de leur action !

3^e proposition

Notre troisième proposition est un appel aux syndicalistes, aux acteurs de la vie associative, aux citoyens, aux élus de toutes les collectivités territoriales du pays, afin qu'ils expérimentent ce que nous sommes parvenus à faire vivre avec nos États Généraux en PACA pendant plusieurs semaines.

Alors que la crise frappe durement les populations et les salariés qui n'y sont pour rien, au moment où le chef de l'État donne des milliards d'euros sans contre partie aux banques, mais n'annonce rien de concret pour l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, nos États Généraux ont permis de mesurer combien étaient grandes les souffrances, les inquiétudes mais aussi la volonté et la détermination des provençaux, des alpins et des azuréens.

L'unité syndicale qui a conduit à la réussite de ces forums, la puissance des témoignages des agents de la fonction publique confrontés aux pires difficultés

dans la santé, l'éducation, les transports ferroviaires, la diversité et l'intelligence des expressions citoyennes, la pertinence et la qualité des propositions formulées par les syndicalistes et les représentants du mouvement associatif durant ces forums, l'écoute réelle et sincère des élus des collectivités territoriales ont permis dans cette période de grande difficulté et de crise de faire émerger une volonté forte de résistance, de solidarité et de cohésion sociale dans notre région.

Ce que nous venons de vivre avec nos États Généraux en PACA mérite d'être partagé, prolongé, multiplié, amplifié sur l'ensemble du territoire national.

Ces États Généraux de 2009 pourraient bien avoir ainsi quelques liens de parenté avec ceux de 1789.

Chacun est invité à amplifier la mobilisation sociale en cours dans les différents secteurs et à réussir la journée d'action unitaire le 19 mars prochain.

Alors oui le dialogue social territorial, la démocratie participative, la mobilisation de tous les acteurs et l'unité syndicale pour défendre des valeurs que nous partageons, construire une communauté de destin, placer le progrès social et les services publics de qualité au cœur du développement durable de notre société sont bels et bien des enseignements qu'il nous faut tirer de cette expérience.

Le 16 Février 2009

***Forts de ce que nous venons de vivre, nous appelons
les acteurs territoriaux, syndicalistes, responsables associatifs,
élus du peuple
à organiser partout dans le pays
des États Généraux
« pour la défense et l'avenir des services publics ! ».***

VOEUX reçus
La Direction du Secrétariat Général
Le 1er juillet 2008
Heure 17h30-20h

Vœu sur la Révision Générale des Politiques Publiques
et la remise en cause des services publics

présenté par le groupe socialiste, radical, citoyen et apparentés,
le groupe communiste et partenaires,
le groupe verts et apparentés

Assemblée plénière du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
4 juillet 2008

Le gouvernement a engagé le 20 juin 2007 une Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), dans le but affiché de « maîtriser et rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant la qualité des politiques publiques ». Mais en fait d'amélioration de la qualité des services publics, l'action du gouvernement, guidée par des critères strictement comptables, s'apparente plutôt à un désengagement massif conduisant à un « déménagement » des territoires, ainsi qu'à une profonde remise en cause de nos services publics et de notre modèle social et républicain.

En effet, la RGPP, et particulièrement sa déclinaison locale avec la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, met en danger l'exercice des missions de service public, et donc le lien citoyen qui relie la collectivité à l'Etat. Les suppressions d'emplois, les fermetures d'implantations administratives, les concentrations de services projetés remettent en cause la qualité de l'accueil et l'égalité d'accès et de traitement des usagers, contribuables et citoyens.

Les évolutions de même nature que la RGPP envisagées par ailleurs, comme la fusion entre la Direction générale des impôts et celle de la Comptabilité publique, sont tout autant porteuses de dangers pour la qualité du service rendu à l'usager et aux partenaires institutionnels.

Par ailleurs, les projets de modification statutaires des agents des trois fonctions publiques suscitent des interrogations quant à la manière d'assurer les missions de service public. Ces projets sont une atteinte aux principes démocratiques de la fonction publique et de la République Française.

Enfin, il faut souligner que toutes ces décisions, lourdes de conséquences pour les collectivités territoriales, sont prises sans qu'un véritable dialogue ne soit instauré avec les intéressées. Le rapport Lambert a été rédigé après 5 séances de travail à peine, alors qu'il contient des propositions mettant à mal le principe d'autonomie des collectivités locales. Quant à la Conférence Nationale des Exécutifs, elle n'a plus jamais été réunie depuis le mois d'octobre 2007, c'est-à-dire depuis son installation par le gouvernement, qui l'avait pourtant présentée comme une instance de dialogue régulier entre l'Etat et les collectivités locales.

C'est pourquoi le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'adresse au gouvernement, ainsi qu'aux représentants de l'Etat en région et dans les départements, pour surseoir aux restructurations des services déconcentrés de l'Etat et plus largement dans l'ensemble des services publics.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite en outre l'organisation d'un vaste débat public, sous forme d'états généraux de la décentralisation, sur les périmètres des missions et des services publics dévolus à chaque niveau, débat associant les citoyens, les élus locaux et les organisations syndicales représentatives.

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Marseille, le 24 JUIL. 2008

Le Gouverneur

DGS-BA/MM/MC 08.070

Monsieur Jean-Paul VITI
Président du Conseil Économique et Social
Régional
27, place Jules Guesde
13235 MARSEILLE Cedex 02

Monsieur le Président,

Cher Ami,

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a amorcé une réorganisation importante des services de l'Etat sur les territoires. Menée avec l'objectif de maîtriser et rationaliser les dépenses publiques et de mieux répondre aux attentes des citoyens, cette nouvelle organisation régionale et territoriale, dont les contours sont d'ores et déjà connus, suscite pourtant des inquiétudes sur l'impact que vont produire sur la collectivité régionale les nouveaux périmètres et compétences des services déconcentrés de l'Etat.

En effet, outre le mouvement général de concentration des services, se traduisant par la fermeture d'implantations administratives, l'échelon départemental et territorial des services publics connaît une restructuration qui s'apparente à une quasi disparition des services de proximité.

Si le niveau régional du pilotage des politiques publiques est conforté, il s'agit de mesurer les conséquences que ce désengagement de l'Etat sur les territoires va entraîner.

Par ailleurs, on peut regretter que, sous couvert d'un « dialogue efficace avec les élus locaux », l'administration territoriale de l'Etat ait conduit cette réforme sans réelle concertation avec les représentants des collectivités, alors même que la RGPP conduira nécessairement à une révision des modes de collaboration entre la Région et l'Etat.

Toutes ces décisions sont lourdes de conséquences pour notre collectivité, et il me paraît très opportun que le CESR puisse mener dans les prochains mois une étude sur l'impact de la RGPP en PACA, au regard notamment des compétences décentralisées de la Région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur

Michel VAUZELLE



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil économique et social régional

**ASSEMBLEE PLENIERE
DU 9 DECEMBRE 2008**

**LES ENJEUX ET LES IMPACTS
DE LA REVISION GENERALE
DES POLITIQUES PUBLIQUES
EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

AVIS ADOpte A L'UNANIMITE

Rapporteur : Pierre MARTEL-REISON
Chargée de Mission : Diane ALBARAZIN
Commission Emploi, Services Publics, Politiques Territoriales

Introduction

Lancée par le Gouvernement le 18 juillet 2007 la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est présentée comme un outil de modernisation visant à réformer en profondeur l'organisation et le fonctionnement de l'Etat.

Cette démarche consiste en effet à remettre à plat l'ensemble des missions de l'Etat et du secteur public. En premier lieu, elle repose sur une réévaluation du coût et de la qualité des politiques publiques et des services de l'Etat. Elle s'appuie en second lieu sur le recentrage des politiques publiques sur leur cœur de mission et sur la réorganisation des services administratifs à différents niveaux, central ou territorial à travers : une simplification, une modernisation des procédures et une gestion de l'administration rénovée passant par l'adaptation des services publics et de leurs effectifs sur les territoires. Les effets de la RGPP concernent donc l'ensemble des Ministères.

La RGPP qui se traduit notamment par la réorganisation territoriale de l'Etat, a conduit **le Président du Conseil régional, Michel VAUZELLE préoccupé par les incidences de cette réforme, à saisir légitimement le CESR le 24 juillet dernier sur deux points précis :**

- « les conséquences que ce désengagement de l'Etat sur les territoires va entraîner»
- et « l'impact de la RGPP en PACA au regard notamment des compétences décentralisées de la Région ».

Le présent avis élaboré en transversalité avec les commissions « Emploi, Services Publics, Politiques Territoriales », « Finances, Plan, Evaluation » et « Développement des Territoires, de la Ville et de la Montagne » constitue une première étape de réflexion. Le champ de la présente analyse a pour vocation de situer la nouvelle organisation territoriale de l'Etat dans le contexte global de la RGPP, d'identifier les principaux enjeux posés par cette réforme et de mesurer les opportunités ou risques potentiels induits par sa mise en œuvre en Paca. Il servira en outre à définir le périmètre de réflexion d'une prochaine analyse qui portera sur des domaines spécifiques compte tenu des premiers constats établis au cours du présent avis et des projets de réorganisation annoncés.

I- CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1- Une articulation avec des réformes déjà engagées

Le CESR rappelle que la RGPP intervient dans un contexte de culture de gestion et de performance amorcé depuis ces dernières années. Elle s'inscrit en effet dans le prolongement de la Loi Organique relative aux Lois de Finances avec une différence de portée dès lors qu'il s'agit d'un instrument de réforme à visée exhaustive à dimension plus politique, touchant la majorité des secteurs d'intervention et l'ensemble de l'organisation administrative centrale et locale.

Le périmètre de la RGPP repose sur des approches ministérielles et interministérielles. Il se décline en :

- 14 grands domaines d'audit des politiques publiques de l'Etat ;
- 6 grandes politiques d'intervention ne relevant pas uniquement de l'Etat ;
- 4 chantiers interministériels dont la GRH⁽¹⁾ dans la fonction publique, les relations entre l'Etat et les collectivités locales, la réforme de l'administration territoriale et la simplification des procédures internes.

Le CESR rappelle que cette réforme a déjà engagé des projets concrets tels que la fusion DGI-DGCP⁽²⁾, la fusion des services de renseignement, la refondation de la carte judiciaire, la restructuration de la carte militaire etc. et la mise en œuvre de 356 décisions. **Le CESR souligne toutefois que cette réforme n'est pas aboutie et qu'il en résulte des incertitudes et difficultés pour en mesurer actuellement tous les impacts notamment au regard de la réorganisation territoriale de l'Etat et des compétences décentralisées de la Région.**

¹ GRH : Gestion des Ressources Humaines

² DGI-DGCP : Direction Générale des Impôts et Direction Générale de la Comptabilité Publique

Nonobstant, la RGPP apparaît comme une étape majeure de la réforme de l'Etat et la traduction de choix politiques précis basés sur un concept de choix de société faisant appel à une nouvelle gouvernance, dont l'ensemble des mesures adoptées lors des CMPP⁽³⁾ est inscrit dans la Loi de Programmation Budgétaire Pluriannuelle 2009-2011.

2- Les grands enjeux institutionnels de la RGPP

Enoncé dans le rapport d'Alain Lambert (Décembre 2007) sont les suivants :

- La pause dans le transfert des compétences ;
- La clarification :
 - des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
 - des compétences ;
 - et des relations financières.
- L'allégement des contraintes normatives ;
- Les réformes de :
 - l'organisation des services territoriaux de l'Etat ;
 - et des administrations locales (à venir).

3- Les objectifs

Les principales motivations de l'Etat sur lesquelles se fonde la RGPP sont de trois ordres :

- *La maîtrise des dépenses publiques* visant à réduire le déficit de l'Etat d'ici 2012,
- *L'amélioration de l'efficacité et de la qualité des services publics* à travers une meilleure adaptation aux besoins de la population et des territoires,
- *Une meilleure valorisation du travail des fonctionnaires.*

Ces trois objectifs se déclinent à tous les niveaux et échelons administratifs.

Sur le premier objectif : la RGPP constitue un exercice d'économie budgétaire :

Le CESR note que la RGPP présentée le 10 Juillet 2007 a comme impératif la maîtrise des finances publiques afin de respecter les critères de Maastricht qui sont :

- un niveau de dette publique inférieure à 60 % du PIB en 2012
- et un déficit public inférieur à moins de 3 % du PIB.

L'enjeu financier de la RGPP⁽⁴⁾ apparaît par ailleurs plus large que le traitement de la seule sphère étatique : en effet, on peut craindre un risque de transfert de l'Etat vers les acteurs locaux sans contrepartie, ce qui devrait contraindre ces derniers à une rationalisation de leurs choix budgétaires. A ce titre, on rappellera que s'agissant de PACA, les comptes régionalisés des collectivités locales en 2005, font apparaître un besoin de financement par habitant de 3 fois supérieur à celui de la France métropolitaine (*selon les sources INSEE*).

Sur le deuxième objectif : la RGPP repose sur un exercice d'évaluation et l'adaptation des moyens

Cet exercice d'évaluation s'inscrit dans la durée se substituant ainsi au Conseil National de l'Evaluation. Il se fonde sur une méthode d'audit mixte ainsi que sur une articulation avec la politique budgétaire selon une approche opérationnelle, à travers une contractualisation à moyen terme, la pluri annualité et une logique de performance.

Pour autant, si la RGPP et l'évaluation se ressemblent par les questions qu'elles souhaitent aborder (pertinence, efficacité, utilité, coût) le CESR considère qu'elles se distinguent par les méthodes de travail et par l'esprit qui les anime, notamment par la priorité donnée aux économies budgétaires avant l'analyse de la pertinence.

Le CESR note à cet égard l'absence de prise en compte du point de vue des acteurs (agents et usagers) dans le cadre de cette évaluation.

³ CMPP : Conseil de modernisation des politiques publiques

⁴ cf. annexe N°1 : données chiffrées INSEE

Sur l'adaptation des moyens : le CESR souligne que, si cet objectif a pour ambition de rendre les services de l'Etat plus lisibles pour l'usager et plus efficaces en termes de qualité, certains regroupements proposés comme au sein du MEEDDAT⁽⁵⁾ par exemple, ne sont pas toujours très cohérents notamment pour l'équipement ou l'agriculture. Le CESR estime donc que si certains services peuvent être mutualisés pour d'autres, l'exercice sera plus complexe.

Par ailleurs, le CESR souligne que l'objectif de l'Etat du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux constitue « un véritable enjeu social » pour la population et qu'il peut apparaître comme une contradiction avec les pénuries de personnel actuelles et confirmées dans certains secteurs en particulier pour ceux à forte dimension humaine.

Sur le troisième objectif pour lequel la RGPP est présenté comme une opportunité :

Suite aux décisions des CMPP⁽⁶⁾ du 12/12/07 et du 4/04/08 l'Etat souhaite à travers cet objectif favoriser la mobilité professionnelle des agents et valoriser leurs compétences et leurs performances selon trois orientations :

- Dynamiser les parcours professionnels et créer pour chaque fonctionnaire un droit effectif à la mobilité
- Développer la culture du résultat au sein de l'administration et le suivi individualisé des agents
- Et ouvrir et diversifier le recrutement dans la fonction publique.

Ces questions n'ont fait l'objet uniquement que de réunions d'informations à différents niveaux entre les représentants de l'Etat et ceux des organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

4- Les conditions de la concertation préalable à la réforme

A forte dimension politique, la RGPP apparaît comme une démarche volontariste de l'Etat. Pour autant la relation entre l'administration et l'administré semble essentielle dans la conception du service public.

Par conséquent, le CESR considère que toute modification induite par la RGPP dans ce cadre, devrait mettre l'usager au cœur de cette démarche.

II- LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT EN RÉGION

Dont le contenu joint en Annexe N°2, amène le CESR à rappeler que cette réorganisation ne doit pas remettre en question la présence territoriale de l'Etat.

III- LES OPPORTUNITES ET LES RISQUES INDUITS PAR LA RGPP EN PACA AU REGARD DES COMPETENCES DECENTRALISEES DE LA REGION

La réforme de l'Etat devrait contraindre les collectivités locales à prioriser, beaucoup plus qu'elles ne le faisaient, leurs actions. Elle préfigure en outre la réforme annoncée des collectivités locales.

Si l'appréciation de l'impact de la RGPP en région PACA ne pourra s'apprécier réellement qu'à partir des propositions du Préfet de Région au gouvernement, qui seront connues en fin d'année, l'examen du projet de loi des finances 2009 qui intègre les décisions prises dans les trois CMPP⁽⁷⁾ donne dès à présent des indications sur l'impact de la RGPP sur les moyens de fonctionnement et les politiques d'intervention de l'Etat. En outre, si l'exhaustivité des mesures et leur chiffrage n'apparaissent pas clairement dans cette loi de finances, il est possible de dégager dès à présent une tendance nationale qui prévaudra vraisemblablement pour les régions et notamment PACA.

La Programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012 (*cf. rapport en première lecture n°1155 et données en annexe*) démontre que l'évolution 2008/2011 enregistre une progression des enveloppes de 5,7 % à périmètre constant. Parmi celles-ci, les dépenses d'intervention, qui représentent 40 % du budget de l'Etat, sont en augmentation moyenne de plus de 5 % et bénéficient aux entreprises et aux collectivités territoriales.

⁵ MEEDDAT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

⁶ CMPP : Conseil de modernisation des politiques publiques

⁷ CMPP : Conseil de modernisation des politiques publiques

Concernant la déclinaison par secteurs, ces derniers enregistrent une progression des crédits à l'exception de ceux du Travail et de l'Emploi, de la Ville et du logement de la politique des territoires de l'agriculture/pêche/alimentation/forêt, du Sport/Jeunesse/Vie associative et de l'Administration générale et territoriale de l'Etat. **Données qui devront conduire le CESR lors du deuxième avis, à être particulièrement vigilant sur l'impact de la RGPP dans ces domaines.**

En millions d'euros	CREDITS DE PAIEMENT	LFI 2009	EVOLUTION
Dépenses d'intervention dont :			
transferts aux ménages	141 892,00	149 505,00	5,37%
transferts aux entreprises	33 674,80	33 433,70	-0,72%
transferts aux collectivités territoriales	67 942,80	73 751,70	8,55%
	22 858,10	24 234,50	6,02%

Source : Projet de loi de Finances 2009

1) - Les conséquences en termes économiques et financiers
Opportunités :

Selon l'Etat :

La nouvelle réorganisation territoriale de l'Etat qui vise notamment à optimiser ses services par fusion ou restructuration constitue une opportunité au regard de la marge de manœuvre financière dégagée du fait de l'optimisation des moyens opérée.

Par ailleurs, cette volonté de rationalité peut permettre de corriger certains découpages administratifs ou empilements structurels inadaptés aux besoins actuels et par ailleurs couteux.

Sur le plan économique, la transmutation de la DRTEFP⁽⁸⁾ en DIRECCTE⁽⁹⁾ a comme objectif de renforcer le lien entre les entreprises avec le développement économique à travers les directives régionales liées à l'emploi.

Risques :

Selon les collectivités :

La nouvelle organisation de l'Etat sur le territoire présente un risque de désengagement de l'Etat dans certaines de ses interventions en particulier dans l'arrière pays avec comme éventuelles conséquences :

- **un abandon de missions de service public au détriment de l'usager ;**
- **un risque de « déshumanisation » des territoires ;**
- **et des surcoûts prévisibles pour la population fragilisant encore les populations les plus démunies.**

S'agissant de la DIRECCTE, PACA étant une région expérimentale, il conviendra d'appréhender les impacts réels de cette fusion.

2) - Les conséquences en termes d'aménagement du territoire :
Opportunités :

Selon l'Etat

La nouvelle organisation territoriale a pour objectif d'offrir à l'usager une meilleure lisibilité de l'organisation administrative dans les missions de l'Etat et des différentes collectivités.

Cette réorganisation peut être envisagée en outre comme une opportunité pour la Région, au-delà, de la révision de ses propres priorités, de proposer dans le cadre d'une réforme des collectivités locales, une évolution qui lui paraît souhaitable.

Risques :

Selon les collectivités :

Leur préoccupation la plus forte est d'assister à une diminution de certains services publics sur les territoires avec une moindre accessibilité pour les usagers compromettant la qualité de vie des citoyens, la solidarité et la cohésion sociale régionale.

⁸ DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

⁹ DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi

En outre, la priorité donnée aux territoires à enjeux associés à de grands projets, risque selon les collectivités, d'aboutir au développement de territoires à deux vitesses au détriment de ceux déjà fragilisés.

Enfin, la nouvelle organisation territoriale de l'Etat pourrait poser un dilemme entre les objectifs d'efficacité et d'équité, en particulier dans la définition de l'armature départementale.

3) - Les conséquences pour la population régionale au regard notamment des compétences décentralisées aux collectivités :

La RGPP risque d'impacter fortement les populations dans des secteurs majeurs touchant la qualité de vie (la santé à travers les ARS⁽¹⁰⁾ ou le logement) et la compétitivité régionale (à travers l'enseignement, l'université, la recherche etc.). Elle pourrait par ailleurs avoir des incidences sur les compétences décentralisées des collectivités notamment pour la Région dans les secteurs des lycées, de la formation professionnelle, du développement économique, de l'emploi etc. Ces impacts feront l'objet d'une analyse affinée dans le cadre d'une étude ultérieure au regard des populations.

4) - Les conséquences sur les moyens humains :

La traduction la plus « médiatisée » de la RGPP concerne l'évolution des effectifs.

En effet au plan national, l'objectif sur 3 ans d'un Taux de 44 % de Non Remplacement (TNR) d'agents correspond à supprimer 121 420 postes, soit 6 % des effectifs, pour 273 351 départs prévisionnels à la retraite. Ce taux qui est de 33 % en 2008 devrait progresser en 2009 pour atteindre 44 %⁽¹¹⁾. Enfin, le solde des créations et suppressions d'emplois au plan national, représente pour 2009 moins 30 529 emplois.

Ainsi l'administration déconcentrée de l'Etat représentant 85 % des effectifs, le CESR note que les suppressions de postes vont donc concerner essentiellement les territoires ainsi que la présence physique des services de proximité.

Dans ce sens, les précédentes données chiffrées détaillées par secteur en annexe, devraient permettre d'ores et déjà de recenser les champs susceptibles d'être impactés en priorité par la RGPP et la nouvelle réorganisation de l'Etat. A noter que cette analyse servira de trame pour le deuxième avis du CESR sur cette question.

5) - Les conséquences de la RGPP au regard du projet de réforme sur les collectivités territoriales :

Le CESR note que si ce projet de réforme n'est pas à ce jour défini, il constate à ce jour une tendance de recentralisation de l'Etat sur le territoire. Aussi, il insiste sur les points suivants :

- Les acquis positifs de la décentralisation pour le développement régional et l'amélioration du cadre de vie de sa population en dépit de certaines dérives qui ont entraîné un empilement de structures administratives.
- **L'importance de maintenir la Région comme échelon administratif pertinent pour le développement économique, l'aménagement du territoire régional et la réalisation des grands projets structurants, pour lesquels la Région a un rôle majeur à jouer en qualité de chef de file.**
- **Enfin, si la clarification des compétences sous tendue par ce projet de réforme constitue un moyen favorisant la maîtrise des dépenses publiques, elle ne doit pas se traduire par une suppression automatique de la clause générale de compétences. Celle-ci aurait en effet pour conséquence, l'affaiblissement et le rétrécissement des champs de l'intervention publique régionale et mettrait en difficulté des domaines déterminants comme l'université, la recherche et l'action économique en PACA.**

IV- LES MÉTHODES ET PISTES DE TRAVAIL À PRIVILÉGIER POUR LA RÉALISATION DU DEUXIÈME AVIS

Sur la méthode :

¹⁰ ARS : Agence régionale de santé

¹¹ cf. annexe N°1 : données chiffrées

Il n'y a pas eu d'intervention du représentant de l'Etat en PACA à l'occasion des travaux menés par le CESR pour la rédaction de la présente réflexion. Aussi, il estime nécessaire pour l'élaboration du 2^{ème} avis, d'entendre l'Etat afin de pouvoir bénéficier de l'expertise et des commentaires de ses représentants. C'est dans ce sens, que le CESR sollicite une nouvelle fois la présence du Préfet de Région.

Concernant la prochaine analyse : le CESR organisera le travail de ses commissions sur la base d'une matrice dans laquelle les mesures actualisées de la RGPP seront croisées avec les acteurs du territoire (Etat en Région, Etat en Département, Région, Département, Intercommunalités/Communes, Entreprises, Citoyens) afin d'apprécier l'impact de la RGPP sur le territoire régional. Une note méthodologique précisera les modalités de l'exercice qui tiendra compte du bilan des 356 mesures annoncées par le gouvernement fin octobre et de la note du 28 novembre du Préfet de Région.

S'agissant du contenu : il conviendra de mesurer pour PACA les effets de la régionalisation des crédits et leur partage entre les 6 départements, ainsi que les mutualisations envisagées en région au regard des caractéristiques démographiques et socio-économiques très variées entre les territoires urbanisés du littoral et les territoires ruraux du Haut Pays.

IV-

LES PREMIÈRES RECOMMANDATIONS DESTINÉES AU CONSEIL RÉGIONAL

La RGPP nécessite de parvenir en amont à un projet global mieux compris et partagé. Cela suppose :

- De faciliter une meilleure compréhension des enjeux posés par cette réforme à travers une information claire et une plus large concertation avec les élus, les représentants de la société civile et les usagers. C'est pourquoi **le CESR approuve le souhait de la Région d'engager un débat sur les conséquences de la RGPP en PACA et la proposition d'être associé à un comité de pilotage pour suivre les évolutions de cette réforme et les dispositions futures concernant les collectivités territoriales.**
- **De connaître les attentes des usagers notamment à travers l'instauration d'indicateurs d'évaluation ou de satisfaction des services publics, qui doivent pouvoir être co-construits avec les populations.**
- D'engager une concertation qui doit associer également aux services de l'Etat, les Conseils Généraux et les Intercommunalités pour anticiper l'impact des nouvelles réorganisations des services de l'Etat sur leurs propres organisations et services aux citoyens.
- **De saisir pour la Région la nouvelle organisation territoriale de l'Etat sur le territoire comme une opportunité pour travailler plus étroitement avec les autres collectivités.**
- **D'entamer une réflexion sur le financement des collectivités territoriales, sur l'ensemble de la fiscalité ainsi que sur certains projets de réforme les touchant directement.**

Enfin, le CESR réitère son attachement à l'institution régionale comme niveau pertinent, notamment parce qu'il représente l'espace géographique cohérent pour le développement économique et social du territoire.

Personnalités auditionnées :

- **Monsieur Michel VAUZELLE**, Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **Monsieur Gilbert ORSONI**, Professeur de droit et spécialiste des finances publiques à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille ;
- **Monsieur Frédéric RYCHEN**, Directeur Adjoint de l'Institut d'Economie Publiques et responsable du Master économie et gestion publique à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Marseille ;